



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
30 décembre 2005  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale  
Soixantième session**

Points 12, 14, 15, 19, 33, 40, 42, 43, 50, 52, 54,  
56, 66, 69, 70, 71, 73, 108, 110 et 120 de l'ordre du jour

**Prévention des conflits armés**

**La situation au Moyen-Orient**

**Question de Palestine**

**Question de Chypre**

**Questions relatives à l'information**

**La situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés**

**Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations**

**Culture de paix**

**Questions de politique macroéconomique**

**Développement durable**

**Mondialisation et interdépendance**

**Élimination de la pauvreté et autres questions  
liées au développement**

**Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique :  
progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international**

**Élimination du racisme et de la discrimination raciale**

**Droit des peuples à l'autodétermination**

**Questions relatives aux droits de l'homme**

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire  
et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes  
des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale**

**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation**

**Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire**

**Conseil de sécurité  
Soixantième année**



**Lettre datée du 16 décembre 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les documents suivants qui ont été adoptés à la troisième session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet, tenue à Makkah al-Moukarramah (Royaume d'Arabie saoudite) les 7 et 8 décembre 2005 :

- Déclaration de Makkah al-Moukarramah;
- Communiqué final;
- Programme d'action décennal pour faire face aux défis auxquels la Oumma islamique se trouve confrontée au XXI<sup>e</sup> siècle;
- Rapport du Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique intitulé « Une nouvelle vision pour le monde musulman : la solidarité dans l'action »;
- Rapport du Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique sur la question de la Palestine et d'Al Qods Al Charif;
- Recommandations finales approuvées de la Commission des éminentes personnalités de l'Organisation de la Conférence islamique

(voir annexes).

Je vous serais reconnaissant faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 12, 14, 15, 19, 33, 40, 42, 43, 50, 52, 54, 56, 66, 69, 70, 71, 73, 108, 110 et 120 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Fawzi A. **Shobokshi**

**Annexes à la lettre datée du 16 décembre 2005 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais, arabe et français]

**Annexe I**

**Déclaration de Makkah al-Moukarramah**

**Troisième session extraordinaire de la Conférence islamique  
au sommet**

**Makkah al-Moukarramah (Royaume d'Arabie saoudite)  
5-6 dhu al-qa'ada 1426 H / 7-8 décembre 2005**

**Déclaration de Makkah al-Moukarramah**

Nous, souverains, princes, chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique, réunis dans le cadre de la troisième session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet, tenue à Makkah al-Moukarramah, les 5 et 6 dhu al-qa'ada 1426H (7-8 décembre 2005);

Adressons nos plus vives louanges à Dieu le Tout-Puissant car Il nous a comblés de sa manne en nous permettant de nous retrouver ici dans l'enceinte de cette Ville sainte, berceau de la Révélation, lieu de convergence de tous les Musulmans, qui a vu poindre la lumière de l'Islam pour éclairer le monde, et montrer à l'humanité tout entière la voie du Bien et de la Paix et jeter les bases d'une civilisation islamique qui constitue un affluent important de la civilisation universelle.

Si l'avènement du message de l'Islam, de par sa substance et les nobles objectifs dont il est porteur, était effectivement venu arracher l'humanité aux ténèbres de l'obscurantisme, du paganisme et de la tyrannie pour faire régner le droit et la justice et placer cette humanité sur l'orbite de la science, de la connaissance et de la coexistence pacifique, nous nous retrouvons aujourd'hui à une époque de grands bouleversements où toutes ces notions ont changé de sens, avec la confusion des valeurs, la prévalence de l'analphabétisme, des maladies et des épidémies, la propagation des injustices, la dégradation de l'environnement et des écosystèmes. Nous aurions grand besoin aujourd'hui d'une approche nouvelle pour faire de cette Oumma ce que la volonté divine voudrait qu'elle fût : une source des lumières, un foyer de rayonnement de la science, du savoir et de la vertu, un phare qui éclaire l'humanité.

La sauvegarde de notre identité islamique, de nos valeurs cardinales et des intérêts supérieurs de notre Oumma, ne peut se concevoir qu'à travers l'adhésion sincère des Musulmans à l'Islam authentique, leur attachement réel à ses principes et à ses valeurs originelles en tant que mode de vie, pour que la Oumma se redresse et joue à nouveau un rôle efficace et agissant au service de l'humanité et de la civilisation universelle.

Nous interpellons la conscience de la Oumma, cette conscience incarnée par ses Oulémas et ses penseurs – puisse le Seigneur leur accorder la meilleure des

rétributions – et qui se sont faits les porte-voix de cette conscience lors de leur rencontre qui a précédé le sommet, tant ils sont conscients de l'ampleur des défis politiques, développementiels, socioculturels et scientifiques et attentifs aux menaces et aux périls endogènes et exogènes qui guettent la Oumma et qui ont contribué à approfondir l'ornière dans laquelle elle se trouve aujourd'hui enlisée et qui a indéniablement des conséquences sur son avenir, voire sur l'avenir de toute l'humanité et le devenir de la civilisation humaine.

Il importe d'appréhender ces défis et ces enjeux à travers une vision stratégique qui consiste à planifier l'avenir de la Oumma et à être au diapason des bouleversements et des mutations internationales, afin de dégager une approche prospective permettant au monde musulman d'affronter les défis du XXI<sup>e</sup> siècle en s'appuyant sur la volonté collective et sur l'action islamique commune.

Dans cette optique, nous nous devons de nous arrêter un instant pour nous livrer à une autocritique sincère et jeter un regard introspectif et sans complaisance sur nous-mêmes afin de remettre la Oumma sur la bonne voie. Pour cela, nous devons commencer par changer ce qui est en nous-mêmes, en notre for intérieur afin d'adopter un discours unique, fondé sur le Livre de Dieu et la Sounna de Son Prophète (PSL), et de barrer résolument la route aux apôtres de la sédition, du déviationnisme et de l'égarement, qui s'ingénient à déformer les principes augustes de l'Islam, religion qui prêche l'altruisme, la paix, la concorde et le civisme pour leur substituer certaines doctrines criminelles et perverses fondées sur l'ignorance, le repli sur soi, la sclérose des esprits, la haine et l'effusion de sang.

Notre Oumma islamique est appelée aujourd'hui à s'engager en faveur des grandes et nobles causes, comme l'y invite le commandement « Attachez-vous tous au Pacte de Dieu et ne vous divisez point ».

Cette injonction divine fait devoir à nos oulémas et à nos jurisconsultes de parler d'une seule voix pour condamner et flétrir les dérives de cette minorité égarée, dénoncer l'inanité de ses assertions et de ses prétentions et adopter une attitude ferme à son encontre.

En réaffirmant à cet égard que le terrorisme est un phénomène mondial qui n'est nullement l'apanage d'une religion, d'une race, d'une ethnie ou d'une nationalité particulière, et qu'il ne peut y avoir aucune justification ou aucune motivation au terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et ce, quelles qu'en soient les origines, nous sommes déterminés – avec la Grâce de Dieu – à faire évoluer nos législations et nos lois nationales pour criminaliser tous les actes de terrorisme, leur financement et l'incitation à les commettre, tout en appelant au redoublement et à la coordination des efforts internationaux pour lutter contre le terrorisme, y compris par la création d'un centre international antiterroriste, dont l'idée avait été adoptée à la Conférence de Riyad sur la lutte contre le terrorisme.

Le caractère prioritaire de la réforme et du progrès est une conviction que partagent tous les gouvernements et tous les peuples de la Oumma islamique, dans un contexte procédant de l'intérieur même de nos sociétés musulmanes, en phase avec les acquis de la civilisation humaine, et s'inspirant des principes de la Charia, de la justice et de l'égalité afin de promouvoir la bonne gouvernance, d'élargir la participation politique, de consacrer la primauté du Droit, de préserver les droits de l'homme, d'établir la justice sociale, la transparence et la reddition de compte, de lutter contre la corruption et de mettre en place les institutions de la société civile.

La civilisation islamique fait partie intégrante de la civilisation universelle. Elle repose sur les valeurs de dialogue, de modération, d'équité, de justice, de bienfaisance publique et de tolérance, qui sont considérées comme des idéaux supérieurs communs à tout le genre humain, et se trouvent aux antipodes du fanatisme, du repli sur soi, de l'intolérance, de l'hégémonisme et de l'exclusion. C'est pourquoi il importe tant d'approfondir toutes ces notions dans notre discours islamique tourné tant vers l'intérieur que vers l'extérieur.

Tout en réitérant notre rejet de l'extrémisme, de la surenchère et de la violence, nous nous ne pouvons que manifester notre consternation et notre inquiétude devant la montée de l'islamophobie et de l'anti-islamisme dans le monde, que nous considérons comme des formes de racisme et de discrimination. Nous tenons également à réaffirmer notre ferme volonté de combattre sans répit ces phénomènes pernicious par tous les moyens en notre possession.

Eu égard à l'importance que revêtent la coopération économique et l'entraide entre les États islamiques pour cimenter leur solidarité et leur permettre de tirer le meilleur parti des avantages de la mondialisation et en pallier les inconvénients, nous considérons la lutte contre l'analphabétisme, l'éradication des maladies et des épidémies, la lutte contre la pauvreté dans les pays musulmans comme des objectifs stratégiques prioritaires qui impliquent de mobiliser toutes les ressources nécessaires à leur concrétisation.

La réalisation des objectifs que nous nous sommes assignés ne peut se concevoir que si nous adhérons sérieusement et de manière sincère et crédible à l'action islamique commune et adoptions une vision nouvelle du monde musulman pour appréhender les challenges internationaux et les bouleversements politiques, économiques et socioculturels qui les accompagnent, de manière à sauvegarder les valeurs et les intérêts de notre Oumma. C'est pourquoi nous adoptons et entérinons le Plan d'action décennal pour faire face aux défis auxquels la Oumma se trouve confrontée au XXI<sup>e</sup> siècle.

Puisse Dieu nous inspirer la sagesse, guider nos pas et bénir nos entreprises.

« Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et fait les bonnes œuvres qu'il leur donnerait la succession sur terre comme il l'a donnée à ceux qui les ont précédés. Il donnerait force et suprématie à leur religion qu'Il a agréée pour eux. Il leur changerait leur ancienne peur en sécurité. Ils M'adorent et ne M'associent rien. Et celui qui mécroit par la suite ce sont ceux-là les pervers ». (Véridique est la parole de Dieu).

## Annexe II

### **Communiqué final de la troisième session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet sur le thème : « Relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle : la solidarité dans l'action »**

**Makkah al-Moukarramah (Royaume d'Arabie saoudite)  
5-6 dhu al-qa'ada 1426 H / 7-8 décembre 2005**

En réponse à l'aimable invitation adressée par le Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah Bin Abdelaziz à ses frères et sœurs dirigeants de la Oumma islamique, la troisième session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet s'est tenue les 5 et 6 dhu al-qa'ada 1426 H (7 et 8 décembre 2005) à Makkah al-Moukarramah.

Les travaux ont été ouverts par la récitation de versets du Saint Coran suivie du discours du Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah Bin Abdelaziz qui a réaffirmé que le « fidèle qui trouve sa force en Dieu ne désespère pas de Sa Miséricorde. L'unité islamique ne sera jamais réalisée par l'effusion de sang, comme le prétendent les égarés. Ni l'excès, ni l'extrémisme, ni le Takkir ne peuvent prospérer sur une terre fécondée par l'esprit de tolérance, de modération et de juste milieu ».

Sa Majesté a ensuite exprimé l'espoir de voir, un jour, « une Oumma islamique unifiée, une nation qui aura éliminé l'injustice et l'oppression, un développement islamique global visant à éliminer l'indigence et la pauvreté et à répandre les principes de juste milieu qui concrétisent la tolérance islamique, des inventeurs et des industriels musulmans, une technologie islamique avancée et une jeunesse œuvrant pour ce bas monde comme elle œuvre pour l'au-delà ».

La Conférence a également suivi le discours prononcé par le Premier Ministre malaisien, S. E. Dato Seri Abdullah Bin Ahmed Badawi, en sa qualité de Président de la dixième session de la Conférence islamique au sommet. Dans son discours, le Premier Ministre malaisien a souligné que la Oumma ne pouvait plus se cantonner dans l'immobilisme et que les causes de la situation pitoyable où elle se trouve engluée aujourd'hui doivent être prises à bras le corps et appréhendées de manière holistique, notamment par le renforcement des capacités et la projection de la véritable image de l'Islam et de ses approches civilisationnelles. Il a par ailleurs annoncé que la Malaisie se propose d'organiser des réunions en vue de délibérer sur la bonne gouvernance et la mise en place d'un mécanisme d'intervention de réaction rapide pour atténuer l'impact des catastrophes naturelles dans les États membres de l'OCI.

S. E. le professeur Ekmeleddin Ihsanoglu, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique a également prononcé une allocution dans laquelle il a évoqué la situation qui prévaut actuellement au sein de l'OCI et fait état de l'ambition de celle-ci à occuper une place de choix sur la scène internationale en ayant à l'esprit les développements importants que connaît l'ordre mondial et la nécessité d'élaborer un plan stratégique pour se hisser à la hauteur de ces développements d'une manière qui puisse préserver les intérêts supérieurs du monde musulman et permettre de sauvegarder l'identité, la civilisation et les valeurs humanistes sublimes de la Oumma qui constituent un facteur essentiel pour la cohésion des communautés musulmanes et le renforcement de leur stabilité sociale.

Après avoir pris connaissance des rapports et des recommandations soumis par la réunion ministérielle préparatoire de la session extraordinaire, et examiné les points inscrits à son ordre du jour, la Conférence a décidé d'adopter la Déclaration de Makkah, le rapport du Comité des éminentes personnalités et le Programme décennal pour faire face aux défis qui se posent à la Oumma islamique et a proclamé ce qui suit.

## **I. Dans le domaine intellectuel**

La Conférence a réaffirmé que l'Islam est la religion du juste milieu et rejette la surenchère, l'extrémisme et le dogmatisme. À ce propos, elle a souligné l'importance de combattre, par tous les moyens, l'idéologie déviationniste tout en développant les programmes scolaires de manière à réaffirmer les valeurs islamiques de l'entente, de la tolérance, du dialogue et du pluralisme.

La Conférence a affirmé que le dialogue des civilisations, fondé sur le respect et la compréhension mutuels et sur l'égalité entre les peuples, est nécessaire pour bâtir un monde de tolérance, de coopération, de paix et de confiance entre les nations.

La Conférence a appelé à combattre l'extrémisme religieux et idéologique et à s'abstenir de taxer d'apostasie les fidèles des différentes écoles de pensée islamique. Elle a souligné la nécessité d'approfondir le dialogue entre ces écoles et de renforcer l'esprit de la modération, de juste milieu et de tolérance et a condamné ceux qui ont l'audace de délivrer des fatwas sans avoir les aptitudes requises.

La Conférence a réaffirmé l'importance de réformer l'Académie islamique du Fiqh afin d'en faire une instance de référence pour la Oumma dans le domaine du droit musulman.

## **II. Dans le domaine politique**

La Conférence a réaffirmé l'importance de la question palestinienne considérée la cause centrale de la Oumma islamique. Ainsi, la cessation de l'occupation, depuis 1967, des territoires arabes et palestiniens, y compris Jérusalem-Est, le Golan syrien et le reste des territoires libanais encore sous occupation conformément à la résolution 425 du Conseil de sécurité, est une exigence fondamentale de toute la Oumma; ceci étant de nature à unifier la position islamique concernant le règlement global de la question palestinienne conformément aux résolutions des Nations Unies, à l'initiative arabe de paix et à la Feuille de route. De même, des efforts doivent être déployés pour récupérer la ville d'Al Qods, préserver son cachet islamique et historique, mobiliser les ressources nécessaires pour sauvegarder et protéger la mosquée Al-Aqsa et les autres lieux saints, faire face à la politique de judaïsation de la Ville sainte, soutenir les institutions palestiniennes qui se trouvent dans la ville et y construire l'université Al-Aqsa. Elle a appelé au soutien du Waqf du Fonds d'Al Qods pour que tout Musulman y participe pour le montant d'un dollar à ajouter à la participation des États membres, afin de préserver les lieux sacrés d'Al Qods en premier lieu, la mosquée d'Al-Aqsa, de sauvegarder les monuments historiques de la Ville sainte, ainsi que son cachet arabo-islamique et de renforcer la résistance de ses habitants, de manière à ce qu'elle devienne la cité de la coexistence et de la tolérance, en tant que capitale de l'État de Palestine. La Conférence a souligné la nécessité de coopérer avec la communauté internationale pour contraindre Israël à stopper la colonisation et à démanteler les implantations

dans les territoires palestiniens et le Golan syrien occupés, ainsi que l'arrêt de la construction du mur de séparation et le démantèlement des parties déjà construites conformément à l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice.

La Conférence a examiné les derniers développements de la situation en Iraq. Elle s'est félicitée de l'initiative arabe de réconciliation nationale entre les différentes factions iraqiennes et a exprimé le vœu que les prochaines élections législatives déboucheront sur la mise en place d'un gouvernement iraquien constitutionnel de manière à préserver l'unité et l'intégrité territoriales de l'Iraq et sa sécurité et sa stabilité politique et à permettre à ce pays de jouer son rôle civilisationnel sur la scène arabe, islamique et internationale. La Conférence a également condamné le terrorisme dont est victime le peuple iraquien et exprimé son appui au processus politique, au parachèvement des institutions constitutionnelles et aux opérations de restructuration du pays. Elle a réaffirmé l'importance du rôle des Nations Unies et de la coopération entre l'OCI et l'ONU pour soutenir le processus de paix en Iraq.

La Conférence a réaffirmé son appui au droit et aux aspirations du peuple du Jammu-et-Cachemire à l'autodétermination, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, et a rappelé au respect des droits humains du peuple cachemirien. La Conférence a également approuvé l'octroi d'un appui politique et diplomatique aux représentants authentiques du peuple cachemirien dans leur lutte contre l'occupation étrangère.

La Conférence a réaffirmé sa solidarité avec le Gouvernement somalien dans ses efforts pour le rétablissement de la sécurité et la reconstruction du pays.

La Conférence a réitéré sa condamnation de l'agression continue de la République d'Arménie contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République d'Azerbaïdjan et a appelé au retrait complet et inconditionnel des forces arméniennes de tous les territoires azerbaïdjanais occupés.

La Conférence a exprimé sa solidarité avec le peuple chypriote turc musulman et son droit légitime en réaffirmant les résolutions adoptées par les conférences islamiques concernant Chypre et à travers le soutien des efforts déployés dans le cadre des Nations Unies en vue de trouver une solution globale, équitable et durable au conflit, sur la base de l'égalité politique, ainsi que l'adoption de mesures concrètes pour l'élimination de tous les obstacles qui concourent à l'isolement du peuple chypriote turc. La Conférence s'est félicitée une nouvelle fois de l'accord de paix global au Soudan. Elle a salué la décision prise par le dixième sommet de créer un fonds pour la reconstruction des zones dévastées par la guerre au Soudan et a exhorté les États membres à y contribuer généreusement.

La Conférence a réaffirmé l'engagement à faire preuve de sérieux et de crédibilité dans l'action islamique commune à travers la mise en œuvre effective des résolutions adoptées par les conférences islamiques, s'agissant notamment de l'affirmation de la solidarité islamique pour faire face aux difficultés engendrées par les catastrophes naturelles et autres, ainsi qu'aux menaces extérieures qui ébranlent la sécurité de chacun des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique, et ce en adoptant une position commune et en rejetant les sanctions unilatérales. Elle a également réaffirmé la nécessité de réformer l'Organisation de la Conférence islamique de manière à renforcer l'efficacité de ses institutions et à consolider son rôle.

La Conférence a mis l'accent sur la nécessité de condamner le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, de rejeter toute justification ou légitimation de ce phénomène et a proclamé sa solidarité avec les États membres qui ont été victimes et continuent à être victimes du terrorisme, et d'incriminer toutes les pratiques terroristes et diverses formes d'appui, de financement et d'incitation au terrorisme, et ce en considérant qu'il constitue un phénomène international que l'on ne saurait lier à une religion, à une race, à une couleur ou à un État. Elle a souligné la nécessité de mettre en œuvre les recommandations adoptées par la Conférence internationale sur la lutte contre le terrorisme, tenue en 2005 à Riyad, y compris celle relative à la création d'un centre international de lutte contre le terrorisme. Elle a, en outre, réaffirmé la nécessité de faire la distinction entre le terrorisme et la résistance légitime contre l'occupation étrangère qui n'est pas compatible avec l'effusion du sang des civils innocents, et d'intensifier les efforts visant l'adoption d'un code international de conduite pour la lutte contre le terrorisme international et convoquer une conférence internationale ou une session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies afin de réaffirmer le consensus international sur la mise au point d'une stratégie globale de lutte contre ce phénomène dangereux.

La Conférence a insisté sur la nécessité de mener une action concertée pour mettre en évidence le vrai visage de l'Islam et ses nobles valeurs et combattre l'islamophobie et l'atteinte à son image et à ses valeurs et la profanation des lieux saints de l'Islam. Elle a appelé à œuvrer de concert avec les États, les institutions et les organisations régionales et internationales pour criminaliser ce phénomène qui est une forme de racisme.

La Conférence a exprimé sa préoccupation face à la montée des sentiments de haine contre les Musulmans et l'Islam et condamné les atteintes à l'image du Prophète dans les médias de certains pays. Elle a souligné la responsabilité incombant à tous les gouvernements d'assurer le respect total de toutes les religions et des symboles religieux et de veiller à ce que la liberté ne soit pas utilisée pour porter atteinte aux religions.

La Conférence a insisté sur l'importance de renforcer la coopération, le dialogue avec les États non membres de l'Organisation de la Conférence islamique où vivent les communautés musulmanes ainsi que leurs représentations légitimes de manière à préserver leurs droits. Elle a souligné la nécessité de continuer à suivre de près l'évolution de la situation.

La Conférence a appelé à étudier la possibilité de créer un organe indépendant permanent en vue de renforcer les droits de l'homme dans les États membres et d'examiner la possibilité d'adopter une charte des droits de l'homme en Islam, conformément aux dispositions de la Déclaration du Caire sur les droits de l'homme en Islam. Elle a également appelé à l'interaction dans ce domaine avec les Nations Unies et les autres organisations compétentes et souligné l'importance du renforcement des droits de la femme, y compris son devoir à l'éducation, et s'est félicitée de l'offre de la Turquie d'organiser la première conférence de l'OCI sur la femme.

La Conférence a réaffirmé la nécessité, pour les organes d'information du monde musulman, de présenter la véritable et radieuse image de la foi islamique et d'agir d'une manière efficace avec les médias internationaux pour parvenir à cet objectif. Elle a également appelé à réactiver le Comité permanent pour l'information et les affaires culturelles (COMIAC) et a souligné l'importance de soutenir le fonds

de solidarité numérique afin de promouvoir la société de l'information dans les pays islamiques.

### **III. Dans le domaine économique et social**

La Conférence a souligné l'importance d'utiliser de manière optimale les ressources humaines, naturelles et économiques dont dispose le monde musulman, de se servir de ces ressources pour renforcer la coopération entre ses États, d'agir pour la mise en œuvre du plan d'action visant à développer cette coopération, d'étudier la possibilité de créer une zone de libre échange entre les États membres, d'adhérer aux accords conclus et de les appliquer, et de soutenir les activités du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC).

La Conférence a réaffirmé la nécessité d'accroître de manière substantielle le volume du commerce entre les États membres et s'est félicitée de la création de la Société islamique internationale pour le financement du commerce et ce en réponse à l'appel lancé par le Serviteur des Deux Saintes Mosquées lors de la dixième session de la Conférence islamique au sommet et invitant à diligenter le démarrage des activités de la Société. Elle a également appelé à augmenter le capital de la Banque islamique de développement pour répondre aux besoins des États membres tout en mettant en exergue le rôle vital du secteur privé dans le développement.

La Conférence a réaffirmé l'importance de la coopération dans le domaine du renforcement des capacités, de l'éradication de la pauvreté, le chômage, l'analphabétisme, l'éradication des maladies, notamment le sida, la poliomyélite et la tuberculose, d'œuvrer à la mobilisation des ressources nécessaires à cet effet, à travers la création d'un fonds spécial auprès de la Banque islamique de développement et de charger le Conseil des Gouverneurs de la Banque de mettre en œuvre cette décision.

Évoquant l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies ainsi que celui du Secrétaire général de l'OCI et les résolutions islamiques pertinentes en faveur de l'éradication de la poliomyélite, la Conférence a souligné l'importance de soutenir les efforts internationaux dans ce domaine, surtout que les États membres comptent parmi les principales victimes de la polio.

La Conférence a appelé à soutenir le développement en Afrique et l'initiative du NEPAD et a décidé de mettre en place un programme spécial à cet effet. Elle a réitéré l'engagement à réaliser les objectifs de développement du Millénaire à travers la prise de mesures appropriées pour éradiquer l'impact de la pauvreté dans les États membres. Elle a invité les États et les institutions internationales qui ont les moyens de réduire ou d'annuler les dettes des États membres à envisager cette possibilité afin de leur permettre de réaliser le développement économique et d'éradiquer le poids de la pauvreté. Elle a aussi encouragé les initiatives prises par les États membres pour renforcer la coopération économique avec les autres États membres, les pays les moins avancés et les pays à faible revenu, membres de l'Organisation de la Conférence islamique.

La Conférence a décidé de prendre des mesures claires visant à promouvoir le développement scientifique et technologique, notamment dans le domaine de l'autosuffisance telles que l'utilisation pacifique de la technologie, dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour soutenir le

développement durable des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique.

Elle a souligné l'importance des résolutions et des recommandations adoptées au Sommet mondial de la société de l'information organisé à Tunis et a appelé à réduire le fossé numérique entre les États et à réaliser le progrès civilisationnel souhaité. Elle a également préconisé une coopération étroite dans le domaine des sciences et de la technologie.

La Conférence a adressé l'expression de ses remerciements et de sa considération au Royaume d'Arabie saoudite pour sa généreuse hospitalité et pour le soutien incessant apporté par le Royaume à l'Organisation de la Conférence islamique et son secrétariat général. Elle a exprimé sa considération au Secrétaire général de l'OCI pour ses efforts soutenus visant à instaurer un esprit et une vision nouvelle d'efficacité et d'efficience dans le travail de l'Organisation ainsi que sa profonde appréciation des efforts déployés par les membres du personnel du Secrétariat général pour le professionnalisme et l'abnégation dont ils font preuve et pour s'être acquittés des tâches qui leur sont assignées en un temps record.

## **Annexe III**

### **Programme d'action décennal pour faire face aux défis auxquels la Oumma islamique se trouve confrontée au XXI<sup>e</sup> siècle**

#### **Troisième session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet**

**Makkah al-Moukarramah (Royaume d'Arabie saoudite)  
5-6 dhu al-qa'ada 1426 H / 7-8 décembre 2005**

#### **Préambule**

Le monde musulman est confronté à de graves défis politiques, socioéconomiques, culturels et scientifiques qui ont des conséquences incalculables au niveau de l'unité, de la sécurité et du développement des États membres. Pour relever tous ces défis, nos États n'ont pas d'autre choix que de joindre leurs efforts et de prendre les initiatives capitales qu'appelle la situation. Il est de leur devoir d'entreprendre des actions concertées dans le cadre de l'Organisation de la Conférence islamique et en ayant à l'esprit les valeurs et les idéaux qu'ils ont en partage pour pouvoir apporter ainsi leur concours au renforcement de la stabilité et de la paix dans le monde, rendre à la Oumma islamique son aura et son prestige d'antan et l'habiliter à assumer de nouveau son rôle de naguère, celui d'une nation éprise de paix et prêchant la concorde, la modération éclairée et la tolérance. Conscient des lourds défis auxquels la Oumma islamique se trouve confrontée et du caractère périlleux de l'étape qu'elle traverse aujourd'hui, soucieux de sortir la Oumma de sa situation actuelle pour l'engager sur une nouvelle voie, celle qui mène à une solidarité et un bien être accrus, soucieux également de surmonter les crises et de concrétiser les ambitions et les objectifs cruciaux de l'OCI, le Serviteur des Deux Saintes Mosquées le Roi Abdullah Bin Abdelaziz s'était adressé aux masses de pèlerins rassemblées à Makkah pour la fête de l'Aïd al-Adha en 1425H, en invitant les dirigeants de la Oumma à se réunir à Makkah al-Moukarramah dans le cadre d'une session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet en vue de délibérer sur les problématiques de la solidarité et de l'action islamique commune.

En prélude à cette conférence extraordinaire, le Serviteur des Deux Saintes Mosquées a pris l'initiative de convier les oulémas et les penseurs de la Oumma à se réunir à Makkah pour se pencher sur la situation de la Oumma, ébaucher une série d'approches et de concepts et suggérer les réponses les plus appropriées aux défis lancés à la Oumma dans les divers domaines. C'est ainsi qu'une brillante élite d'oulémas et de penseurs venus de plusieurs contrées s'est réunie à Makkah al-Moukarramah du 5 au 7 Cha'ban 1426H (9-11 septembre 2005) dans le but d'examiner les défis à relever par la Oumma islamique aux plans idéologique, culturel, politique, médiatique, économique et du développement et de faire des recommandations pour les affronter efficacement.

Sur la base des approches et des recommandations des oulémas et des penseurs, conscients de la possibilité pour la Oumma de reprendre son essor, soucieux d'accomplir des avancées concrètes dans le raffermissement de la solidarité islamique et d'amener les Musulmans à parler d'une seule voix, et dans le

but de mettre en évidence l'image authentique et les valeurs de tolérance propres à l'Islam ainsi que ses approches civilisationnelles, nous avons arrêté un programme d'action décennal qui passe en revue les principaux défis et enjeux idéologiques, culturels, politiques, économiques et de développement, qu'affronte l'Islam contemporain, ainsi que les voies et moyens permettant de les affronter de manière réaliste et objective, afin de faire de ce programme d'action un programme réalisable et applicable par tous les États membres de l'Organisation de la Conférence islamique.

Au plan idéologique et politique, des questions aussi importantes que l'enracinement des valeurs de modération et de tolérance, la lutte contre l'extrémisme, la violence et le terrorisme, l'islamophobie, le renforcement de la solidarité et de la coopération entre les États membres et la prévention des conflits entre eux, la cause de la Palestine, les droits des minorités et communautés musulmanes, le rejet des sanctions unilatérales, appellent un engagement renouvelé et l'adoption de stratégies efficaces. Dans ce contexte, une attention particulière doit être accordée à l'Afrique qui est la région la plus affectée par la pauvreté, les maladies, l'analphabétisme, la famine et le poids de la dette.

Au plan économique et scientifique, la Oumma doit s'efforcer de passer à la vitesse supérieure en termes de développement et de croissance, ce à quoi la prédisposent ses fabuleuses ressources et potentialités économiques. À cette fin, la priorité devra être accordée au renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres, à l'accroissement du volume des échanges commerciaux intra-OCI, à l'éradication de la pauvreté dans les États membres de l'OCI et plus particulièrement dans les zones affectées par les conflits, de même qu'aux problèmes inhérents à la mondialisation, à la libéralisation de l'économie, à l'environnement, aux sciences et à la technologie. À cet égard, une attention particulière doit être accordée à l'Afrique qui est la région du monde la plus gravement affectée par la pauvreté, les maladies, l'analphabétisme et le fardeau de la dette.

Concernant l'éducation et la culture, il est également impératif de prendre à bras-le-corps les problèmes de l'analphabétisme et de la mauvaise qualité de l'enseignement et de lutter contre les dérives intellectuelles et idéologiques.

Au plan social, il s'agit d'accorder l'intérêt requis aux droits des femmes, des enfants et de la famille.

L'OCI est ainsi appelée à jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la nouvelle vision et des nouvelles ambitions du monde musulman. Dans ce contexte, l'Organisation devra, avec l'appui des États membres, s'engager dans un processus de réforme, afin de se donner les moyens de répondre aux aspirations de la Oumma au XXI<sup>e</sup> siècle.

Pour concrétiser cette nouvelle vision et assurer à la Oumma un avenir plus radieux, plus florissant et plus digne d'elle, nous, souverains, chefs d'État et chefs de gouvernement de l'Organisation de la Conférence islamique, avons décidé d'adopter le Programme d'action décennal suivant, de veiller à sa mise en œuvre immédiate et de prendre date pour procéder à son évaluation à mi-parcours.

## **1. Questions idéologiques et politiques**

### **I. La volonté politique**

1. Manifester l'indispensable volonté politique de traduire la nouvelle vision en réalité concrète et demander au Secrétaire général de prendre les mesures qui s'imposent pour faire des propositions concrètes aux États membres en vue de les examiner et de les soumettre à la Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères.
2. Demander aux États membres de veiller à la mise en œuvre scrupuleuse des dispositions de la Charte et des résolutions de l'OCI.

### **II. Solidarité et action islamique commune**

1. Conférer la crédibilité et le sérieux requis à l'action islamique commune en œuvrant activement à la mise en œuvre des résolutions de l'OCI et en se focalisant sur l'adoption de résolutions applicables pour permettre à la Oumma d'atteindre ses objectifs. Dans ce contexte, le Secrétaire général doit être habilité à jouer pleinement son rôle au niveau du suivi et de la mise en œuvre des résolutions de l'OCI.
2. Réaffirmer la solidarité des États membres de l'OCI face aux défis et aux menaces auxquels la Oumma se trouve confrontée et demander au Secrétaire général de définir, en consultation avec les États membres, leurs devoirs et obligations à ce sujet, notamment en termes de solidarité et de soutien aux États membres confrontés à des menaces.
3. Participer et travailler en coordination à tous les fora régionaux et internationaux afin de préserver et de promouvoir les intérêts collectifs de la Oumma islamique, et notamment le processus de réforme des Nations Unies et d'élargissement du Conseil de sécurité, et d'apporter l'appui requis aux candidats présentés par les États membres pour des postes dans les organisations internationales et régionales.
4. Continuer à soutenir la cause d'Al Qods en tant que cause centrale et primordiale de l'OCI et de la Oumma islamique.
5. Réaffirmer les résolutions et décisions précédentes de l'OCI sur le Jammu-et-Cachemire, Chypre, le Nagorno Karabakh et la Somalie; et manifester sa solidarité avec les justes causes de ces peuples musulmans.

### **III. L'Islam, religion de la modération**

1. Veiller à diffuser les notions correctes de l'Islam en tant que religion de la modération, de la mesure et de la tolérance, afin de mieux immuniser les Musulmans contre l'extrémisme et le dogmatisme.
2. Condamner l'extrémisme sous toutes ses formes et manifestations car incompatible avec l'Islam et avec les idéaux islamiques et universels, s'attaquer à ses causes politiques, économiques, sociales et culturelles au moyen de programmes de développement et par le règlement des conflits chroniques par des moyens rationnels, par la persuasion et par la douce exhortation.

3. Souligner que le dialogue des civilisations, qui est fondé sur le respect mutuel, l'entente et l'égalité des peuples, est indispensable à la paix, à la sécurité et à la tolérance dans le monde et constitue une condition sine qua non à la coexistence pacifique; participer à la mise en place du mécanisme de dialogue adéquat.
4. Encourager le dialogue des religions et mettre en évidence les valeurs et les dénominateurs communs.
5. Faire participer l'OCI et ses organes spécialisés en tant que partenaire agissant au dialogue des civilisations et des religions et l'associer aux initiatives et aux efforts déployés dans ce sens.
6. Mettre à contribution les divers médias pour promouvoir et soutenir les causes de la Oumma, diffuser les nobles principes et valeurs de l'Islam et corriger les conceptions erronées sur l'Islam.
7. Veiller à l'enseignement de l'éducation, de la culture et de la civilisation islamiques ainsi qu'à l'enseignement de la jurisprudence et du respect de la différence, et inciter les États membres à coopérer afin de développer des cursus scolaires et des programmes équilibrés destinés à promouvoir les valeurs de la tolérance, des droits de l'homme, de l'ouverture, de l'entente entre les religions et les civilisations, le rejet du fanatisme et de l'extrémisme, et la fierté de l'identité islamique.

#### **IV. La multiplicité des écoles de jurisprudence**

1. Insister sur la nécessité d'approfondir le dialogue entre les écoles islamiques de jurisprudence sur l'appartenance indiscutable de leurs disciples à l'Islam, l'interdiction de les accuser d'hérésie, d'attenter à leur vie, de porter atteinte à leur honneur ou de spolier leurs biens, tant qu'ils croient en Allah, au Prophète (PSL) et aux autres piliers de l'Islam, qu'ils respectent les préceptes de la foi et ne contestent pas les principes irréfragables de l'Islam.
2. Dénoncer les fatwas émises indûment par des individus non qualifiés, ce qui représente une transgression des préceptes de la religion reconnus par les différentes écoles de jurisprudence islamique. Il est nécessaire donc de se conformer à la méthodologie de la fatwa approuvée par les Oulémas conformément aux dispositions pertinentes du Congrès islamique international qui s'est tenu à Amman en juillet 2005 et aux recommandations du forum des érudits et penseurs préparatoire à ce sommet convoqué par le Serviteur des deux saintes mosquées à Makkah al-Moukarramah au cours de la période du 9 au 11 septembre 2005.

#### **V. L'Académie islamique du Fiqh**

1. Demander au Secrétaire général de confier à un groupe de membres de l'Académie islamique du *Fiqh* et d'éminents oulémas externes le soin d'effectuer une étude circonstanciée à soumettre à l'appréciation de la CIMAE et visant à parfaire le fonctionnement de l'AIF conformément aux objectifs suivants :
  - a) Assurer la coordination entre les instances chargées de la fatwa à l'échelle du monde musulman;
  - b) Contrer l'extrémisme religieux et le sectarisme, s'interdire de taxer d'apostasie les différentes écoles islamiques de jurisprudence, insister sur le

dialogue entre ces écoles et promouvoir la modération, le sens de la mesure et la tolérance;

c) Récuser les fatwas qui détournent les Musulmans des principes et des constantes de l'islam et des différentes écoles.

## **VI. La lutte contre le terrorisme**

1. Réitérer la condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, et rejeter toute justification ou alibi au terrorisme, en soulignant que le terrorisme constitue un phénomène mondial qui n'est lié à aucune religion, race, couleur ou pays et distinguer ce dernier de la résistance légitime à l'occupation étrangère, laquelle proscriit de verser le sang des civils innocents.

2. Introduire des amendements qualitatifs au niveau des lois et législations nationales pour incriminer l'ensemble des pratiques terroristes ainsi que toutes les formes de soutien, de financement et d'incitation au terrorisme.

3. Réaffirmer l'attachement à la Convention de l'OCI sur le terrorisme, participer activement aux efforts internationaux de lutte contre le terrorisme, et œuvrer à la mise en œuvre des recommandations adoptées à la Conférence internationale contre le terrorisme organisée à Riyad en février 2005, y compris la création d'un centre international de lutte antiterroriste ainsi que les recommandations de la Conférence extraordinaire des Ministres des affaires étrangères sur le terrorisme organisée à Kuala Lumpur en avril 2002.

4. Soutenir les efforts visant l'adoption d'un code International de conduite pour la lutte contre le terrorisme et convoquer une conférence internationale ou une session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies afin de réaffirmer le consensus international sur la mise au point d'une stratégie globale de lutte contre ce phénomène et ses dangers.

## **VII. La lutte contre l'islamophobie**

1. Insister sur la responsabilité de la communauté internationale, y compris celle de tous les gouvernements, pour ce qui est de garantir le respect de toutes les religions et d'en combattre la diffamation.

2. Souligner la nécessité de lutter contre l'islamophobie par la mise en place d'un observatoire au sein du Secrétariat de l'OCI, pour suivre en permanence toutes les manifestations d'islamophobie, publier un rapport annuel sur ce phénomène et coopérer avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales compétentes pour lutter contre l'islamophobie.

3. Œuvrer à l'adoption d'une résolution des Nations Unies pour lutter contre l'islamophobie et inviter l'ensemble des États à promulguer des lois assorties de sanctions dissuasives pour combattre l'islamophobie.

4. Engager avec les parties intéressées un dialogue institutionnalisé et permanent en vue de promouvoir les vraies valeurs de l'islam et de mettre en exergue la participation des pays islamiques à la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme.

### **VIII. Les droits de l'homme et la bonne gouvernance**

1. Veiller à élargir le champ de participation politique, à garantir l'égalité, les libertés publiques et la justice sociale, à promouvoir la transparence, la reddition des comptes et à lutter contre la corruption dans les États membres de l'OCI.
2. Demander à la Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères d'envisager la possibilité de mettre en place un organe permanent et indépendant pour promouvoir les droits de l'homme dans les États membres conformément aux dispositions de la Déclaration du Caire sur les droits de l'homme en Islam et, également, d'élaborer une charte de l'OCI pour les droits de l'homme; appeler les États membres à modifier leurs législations et réglementations nationales afin de garantir le respect des droits de l'homme.
3. Demander au Secrétariat général de l'OCI de coopérer avec les autres organisations internationales et régionales en vue de garantir les droits des communautés musulmanes dans les États non membres de l'OCI et de promouvoir une coopération étroite avec le gouvernement des États accueillant sur leur sol des communautés musulmanes.

### **IX. La Palestine et les territoires arabes occupés**

1. Déployer tous les efforts pour mettre fin à l'occupation des territoires arabes et palestiniens occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, le Golan syrien et le reste des territoires libanais sous occupation; apporter également un soutien agissant au peuple palestinien pour la reconnaissance de son droit à l'autodétermination et à l'établissement d'un État indépendant avec comme capitale Al Qods Al Charif.
2. Maintenir une position commune sur le règlement global du problème palestinien conformément aux résolutions de l'OCI, celles des Nations Unies (n<sup>os</sup> 242, 338 et 1515 du Conseil de sécurité et n<sup>o</sup> 194 de l'Assemblée générale), à l'initiative arabe de paix et à la Feuille de route et ce, en accord et en concertation avec les Nations Unies, le Quartet et les autres acteurs de manière à ce que le retrait complet soit une condition préalable à la normalisation des relations avec Israël et à faire jouer un rôle plus conséquent à l'OCI dans les efforts d'instauration de la paix.
3. Mettre l'accent sur le caractère central de la cause d'Al Qods pour la Oumma islamique; consacrer les droits palestiniens sur la Ville sainte; préserver son patrimoine arabo-islamique en tant que symbole de tolérance et lieu de rencontre des religions célestes; réaffirmer l'inviolabilité de la mosquée Al-Aqsa et de ses dépendances; protéger les autres lieux saints islamiques et chrétiens; s'opposer à la politique de judaïsation de la Ville sainte; soutenir les efforts du Comité Al Qods et le Fonds d'Al-Aqsa; appuyer la résistance des habitants d'Al Qods et leurs institutions; créer l'Université Al-Aqsa dans la ville d'Al Qods Al Charif.
4. Fournir à l'Autorité palestinienne tout l'appui requis dans ses efforts de négociation en vue du recouvrement des droits du peuple palestinien, et lui apporter l'assistance nécessaire pour lui permettre d'asseoir son autorité sur l'ensemble des territoires palestiniens et sur les points de passage internationaux, de rouvrir l'aéroport et le port de Gaza et de relier la bande de Gaza à la Cisjordanie afin de garantir la liberté de circulation des Palestiniens.

5. Œuvrer de concert avec la communauté internationale pour amener Israël à mettre fin à la colonisation et à démanteler les colonies israéliennes à l'intérieur des territoires palestiniens et du Golan syrien occupés, ainsi que le mur de séparation raciste dans les territoires palestiniens, y compris la ville d'Al Qods et ses environs, conformément aux résolutions des Nations Unies et à l'avis de la Cour internationale de Justice.

#### **X. Règlement des conflits et instauration de la paix**

1. Renforcer le rôle de l'OCI dans la prévention des conflits, l'instauration de la confiance, le maintien de la paix, le règlement des conflits, la reconstruction après le règlement des conflits dans les États membres de l'OCI, y compris pour les cas où les communautés musulmanes sont parties au conflit.

2. Promouvoir la coopération entre les États membres de l'OCI et les organisations internationales et régionales, en vue de préserver les droits et les intérêts communs des États membres dans le règlement des conflits et l'instauration de la paix et de la confiance.

#### **XI. Réforme de l'OCI**

1. Réformer l'OCI en la restructurant, envisager d'en changer le nom, d'en réviser la Charte et les activités et la doter d'éléments hautement qualifiés de manière à en consolider le rôle, à en redynamiser les institutions et à en renforcer les relations avec les ONG officiellement reconnues dans les États membres; permettre au Secrétaire général de s'acquitter des devoirs de sa charge et lui donner les ressources et la marge de manœuvre nécessaires à l'accomplissement de sa mission; renforcer l'ensemble des organes spécialisés et institutions affiliées de l'OCI pour leur permettre de remplir leur rôle, renforcer la coordination avec le Secrétariat général et lui demander de revoir les activités de ces organes et de recommander éventuellement la dissolution de ceux dont l'inefficacité est avérée.

2. Mettre en place un mécanisme de suivi des résolutions en créant un organe exécutif composé des troïkas de la Conférence islamique au sommet et de la Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères, du pays siège et du Secrétariat général de l'OCI, en veillant à inviter les États membres concernés aux délibérations desdites réunions.

3. Charger le Secrétaire général d'élaborer une étude pour renforcer et promouvoir le rôle du Fonds de solidarité islamique et de la soumettre à la Conférence des Ministres des affaires étrangères.

4. Exhorter les États membres à s'acquitter intégralement et à temps de leurs contributions statutaires aux budgets du Secrétariat général et de ses organes subsidiaires conformément aux résolutions adoptées et ce afin de pouvoir bénéficier des facilités et services offerts par les institutions spécialisées et affiliées et les organes subsidiaires de l'OCI.

## **2. Le développement et les problématiques économiques, sociales et scientifiques**

### **I. Coopération économique**

1. Inviter les États membres à signer et à ratifier l'ensemble des accords de l'OCI portant sur le commerce et l'économie et à mettre en œuvre les dispositions pertinentes du plan d'action de l'OCI pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres.
2. Demander au COMCEC de prendre des mesures pour élargir le champ des échanges commerciaux entre les États membres, d'examiner la possibilité de créer une zone de libre échange dans un souci de complémentarité économique accrue, de porter le niveau des échanges à 20 % du volume global pendant la durée du plan; exhorter les États membres à soutenir les activités du COMCEC et à y participer au plus haut niveau possible.
3. Promouvoir les démarches visant à instaurer une coopération institutionnalisée entre l'OCI et les institutions internationales et régionales s'occupant de questions économiques et commerciales.
4. Soutenir les efforts des États membres de l'OCI désireux d'accéder à l'OMC et promouvoir la coordination entre les États islamiques au sein de l'OMC.
5. Appeler les États membres de l'OCI à faciliter la libre circulation transfrontalière des hommes d'affaires et des investisseurs.
6. Soutenir l'effort de promotion du commerce électronique entre les États membres de l'OCI et inviter la CICI à renforcer ses activités dans le domaine des échanges de données et d'expertise entre les chambres de commerce et d'industrie des États membres.
7. Inviter les États membres à coordonner leurs politiques environnementales et leurs positions dans les foras mondiaux sur l'environnement pour en éviter les effets pervers sur leur développement économique.

### **II. Appui à la Banque islamique de développement (BID)**

1. Créer au sein de la BID un fonds spécial visant à participer à l'éradication de la pauvreté et à la création d'opportunités d'emploi; le Conseil des Gouverneurs de la BID étant chargé de la mise en œuvre de ce fonds spécial y compris ses mécanismes de financement.
2. Charger la Banque islamique de développement d'assurer la coordination avec le Secrétariat général de l'OCI pour prendre les contacts nécessaires avec l'Organisation mondiale de la santé et les autres institutions concernées pour l'élaboration du programme de lutte contre les maladies et les épidémies, à financer par le fonds spécial qui sera constitué au sein de la BID.
3. Mandater le Conseil des Gouverneurs de la BID pour prendre les dispositions nécessaires afin d'augmenter le capital autorisé, souscrit et libéré de la Banque et ce, en vue de lui permettre d'en dynamiser le rôle en matière de soutien financier et d'assistance technique au profit des États membres de l'OCI, et de renforcer la Société islamique pour le financement du commerce, créée récemment au sein de la BID.

4. Inciter la BID à faire évoluer ses mécanismes et ses programmes de coopération avec le secteur privé et à envisager d'assouplir et de dynamiser les procédures de prise de décisions.

5. Exhorter la BID et ses institutions affiliées à promouvoir les opportunités d'investissement et de commerce intra-OCI et à entreprendre des études de faisabilité pour fournir les informations nécessaires au développement et à la promotion des projets en *joint ventures*.

### **III. La solidarité sociale pour faire face aux situations de catastrophe**

1. La religion islamique prône la solidarité, l'entraide et l'assistance à tous les démunis sans exception, ce qui commande aux États membres de concevoir et d'adopter une stratégie claire en matière d'action humanitaire islamique, et de veiller à la coordination et à la coopération au niveau des efforts de secours individuels des États membres, des institutions de la société civile islamique et des organisations et institutions de la société civile internationale.

2. Assister les pays victimes de catastrophes afin de reconstituer leurs stocks de vivres.

### **IV. Appui au développement et à la lutte contre la pauvreté en Afrique**

1. Encourager et soutenir les États membres pour renforcer leurs activités visant à promouvoir le développement socioéconomique des pays africains y compris le soutien de leur processus d'industrialisation, la dynamisation du commerce et de l'investissement, le transfert de technologie, l'allègement de la dette, l'éradication de la pauvreté et des maladies; souscrire à la nouvelle initiative du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et adopter à cette fin un programme spécial pour le développement de l'Afrique.

2. Appeler les États membres à participer aux efforts mondiaux de soutien aux programmes visant à éradiquer la pauvreté et à renforcer les capacités des PMA de l'OCI.

3. Exhorter les États membres donateurs à annuler les dettes bilatérales et multilatérales des États membres à faible revenu.

4. Inciter les institutions et organisations internationales spécialisées à fournir plus d'efforts afin d'éradiquer la pauvreté dans les États membres les moins avancés; à venir en aide aux communautés musulmanes, aux réfugiés et aux personnes déplacées dans les États membres de l'OCI ainsi qu'aux minorités musulmanes dans les États non membres et les inciter à participer au Fonds mondial de solidarité et de lutte contre la pauvreté

### **V. Enseignement supérieur, science et technologie**

1. Améliorer et réformer effectivement les établissements et les programmes de l'enseignement à tous les niveaux, relier les études universitaires de troisième cycle aux plans de développement intégral du monde musulman, et accorder la priorité aux sciences et à la technologie, à la facilitation de l'interaction académique et de l'échange d'expertise entre les institutions académiques des États membres; et inciter les États membres à œuvrer pour un enseignement de qualité visant à encourager la créativité, la recherche, l'innovation et le développement.

2. Mobiliser les éléments hautement qualifiés au niveau du monde musulman et arrêter une stratégie complète pour tirer parti de leur expertise et enrayer le phénomène de la fuite des cerveaux.
3. Demander au Secrétariat général d'examiner l'opportunité d'instituer un prix de l'OCI pour distinguer les travaux scientifiques des savants musulmans émérites.
4. Inciter les États islamiques à promouvoir les programmes de recherche et de développement en ayant à l'esprit que ces activités contribuent pour 2 % au produit intérieur brut des pays avancés; les inciter également à veiller à ce que ces mêmes activités contribuent pour au moins la moitié de ce taux à leur PIB.
5. Tirer parti des résultats importants du Sommet mondial de la Société de l'information tenu à Tunis, auquel tous les États islamiques ont pris une part agissante, afin de réduire la fracture numérique entre les pays avancés et les pays en voie de développement; inviter le Secrétariat général de l'Organisation à suivre ces résultats pour renforcer les capacités des États membres et leur permettre de s'intégrer à la société de l'information de manière à soutenir le processus de développement des pays islamiques.
6. Encourager les institutions nationales de recherche publiques et privées à investir dans le renforcement des capacités dans les domaines des technologies avancées telles que les applications pacifiques de l'énergie nucléaire.
7. Revoir la performance des établissements universitaires relevant de l'OCI afin d'en améliorer l'efficacité, lancer un appel à la participation aux deux waqf dédiés aux universités islamiques du Niger et d'Ouganda et soutenir l'Université islamique internationale de Malaisie.
8. Inviter les États membres à fournir un soutien accru à l'Université islamique de technologie au Bangladesh pour lui permettre de contribuer davantage au renforcement des capacités des États membres de l'OCI par le développement des ressources humaines.
9. Inciter la BID à renforcer son programme de bourses à l'intention des éléments brillants et pour les filières high tech en vue de promouvoir le développement des capacités scientifiques, technologiques et de recherche dans les États membres.

## **VI. Les droits de la femme, de la jeunesse, de la famille et de l'enfant dans le monde musulman**

1. Renforcer les législations nationales visant à promouvoir le progrès des femmes dans la société musulmane aux plans économique, social et politique et conformément aux valeurs islamiques de justice et d'égalité et visant également à protéger les femmes contre toutes les formes de violence et de discrimination et ce dans le respect des dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes, et conformément aux valeurs islamiques de justice et d'égalité
2. Accorder une attention particulière à l'éducation et à l'alphabétisation des femmes.
3. Accélérer l'élaboration de « la Convention sur les droits de la femme en Islam » conformément à la résolution 60/27-P et à la Déclaration du Caire sur les Droits de l'homme en Islam.

4. Garantir l'accès de tous les enfants à un enseignement de base gratuit et de qualité.
5. Renforcer les législations nationales visant à préserver les droits des enfants et notamment à garantir leur droit à des soins de santé de qualité; prendre des mesures efficaces pour éradiquer la poliomyélite et protéger les enfants contre toutes les formes de violence et d'exploitation.
6. Encourager les États membres à signer et à ratifier le covenant de l'OCI sur les droits de l'enfant en Islam ainsi que la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, et ses protocoles additionnels facultatifs, et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre la femme et son protocole additionnel relatif aux droits des filles.
7. Inviter les États membres à soutenir et promouvoir les programmes et les forums pour la jeunesse.
8. Inviter l'OCI à contribuer à mettre en exergue l'image de l'Islam en tant que religion garantissant le respect de tous les droits des femmes et encourageant leur participation à tous les domaines de l'existence.
9. Accorder à la famille toute l'attention qu'elle mérite en tant que maillon de base de la société musulmane; déployer tous les efforts possibles et à tous les niveaux en s'appuyant sur les valeurs de l'Islam pour faire face aux défis de la société contemporaine auxquels la famille musulmane est confrontée et qui affectent sa cohésion.
10. Créer un département chargé des affaires de la famille dans le cadre de la restructuration du Secrétariat général de l'OCI

## **VII. Échanges entre les États membres dans les domaines de la culture et de l'information**

1. Inviter les chaînes de télévision et les moyens d'information à coopérer efficacement avec les medias internationaux afin de permettre au monde musulman d'exposer son point de vue au sujet des événements qui se produisent sur la scène internationale; inviter les moyens d'information des États membres, y compris les chaînes satellitaires à s'accorder sur un code moral tenant compte de la diversité et du pluralisme dans le monde musulman afin de préserver les valeurs et les intérêts de la Oumma. Demander au Secrétaire général de soumettre un rapport d'évaluation de la situation actuelle de l'Agence islamique internationale d'information (IINA), de l'Organisation des radiodiffusions des États islamiques (ISBO) et du Département de l'information au sein du Secrétariat général; et étudier les moyens propres à dynamiser le rôle de l'information et de ses mécanismes dans le cadre du système de l'OCI et de faire des propositions à cet effet qui seront soumises pour examen à la Conférence ministérielle de l'information; accorder tout l'intérêt requis à la langue arabe en tant que langue du Saint Coran, faire évoluer les programmes de traduction entre les langues nationales des pays de la Oumma islamique et mettre en œuvre des programmes d'échanges culturels entre les États membres et les pays observateurs.
2. Renforcer le Comité permanent pour l'information et les affaires culturelles de l'OCI (COMIAC) en vue d'accorder un intérêt croissant aux questions ayant trait à l'information et à la culture des pays membres. Dans ce contexte, les États membres

contribueront volontairement au Fonds de solidarité numérique afin de permettre à l'OCI de participer pleinement à la campagne visant à résorber la fracture numérique.

## **Annexe IV**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **Une nouvelle vision pour le monde musulman : la solidarité dans l'action**

#### **Troisième session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet**

**Makkah al-Moukarramah (Royaume d'Arabie saoudite)  
5-8 dhu al-qa'ada 1426 H / 7-8 décembre 2005**

#### **Introduction**

Le monde musulman se trouve aujourd'hui à une phase historique marquée par des mutations et des défis qui surgissent sur la scène internationale et dont les immenses répercussions affectent son avenir. Pour mieux préparer cet avenir, force est de jeter un regard rétrospectif critique sur notre passé.

La définition d'une vision claire de la future solidarité islamique passe nécessairement par un examen approfondi de l'expérience de l'OCI tant en ce qui concerne les succès et réussites qu'elle a à son actif que les échecs accumulés depuis sa création.

De sa création en 1969 à nos jours, l'OCI a traversé trois phases dont chacune s'est étalée sur une décennie : la phase de balbutiement et d'affirmation, celle de la croissance pour une meilleure participation à la gestion des affaires du monde et celle de la crise et de la désorientation.

La première phase, celle de balbutiement et d'affirmation, a été la phase initiale. En effet, l'OCI a vu le jour dans un monde bipolaire dans lequel la plupart des ses membres faisaient partie du Mouvement des non alignés. Sa raison d'être essentielle était de manifester une solidarité politique éloquemment exprimée face au problème d'Al Qods et de la Palestine.

Dans la première décennie allant de 1970 à 1980, la coopération économique a été le principal objectif des activités de l'OCI. Le développement institutionnel de l'OCI et la formulation d'une politique définissant les lignes directrices ont fait ressortir que l'OCI était en train d'évoluer et de devenir une structure institutionnalisée.

Cet élan ayant été pris au cours des années 70, la décennie du boom pétrolier, a projeté l'OCI dans la seconde phase décennale 1980-1990. Il s'agissait d'une époque caractérisée par des efforts destinés à renforcer la solidarité en vue d'agir sur le cours des événements qui surviennent dans le monde. Le Sommet de 1981, tenu à Taïf et à La Mecque, a été le signe précurseur de la prise de conscience, par le monde musulman, de ses propres potentialités. Des actions concrètes ont été envisagées et trois comités permanents ont vu le jour au cours de cette période. Cependant, l'euphorie qui a prévalu au cours de cette période allait être éclipsée par les conflits entre certains États membres.

La troisième décennie qui a commencé depuis 1990 à nos jours a été marquée par la crise et la désorientation causées par les importants bouleversements politiques et économiques survenus dans le monde. C'est ainsi qu'il a été constaté la disparition du monde bipolaire et l'apparition de la rhétorique du « choc des civilisations » qui devait engendrer l'islamophobie. De même, beaucoup d'États membres de l'OCI ont eu à faire face à d'énormes défis politiques et économiques et à des tensions aussi bien régionales que mondiales.

Les défis planétaires requièrent de la part des pays, pris individuellement, d'envisager des réformes politiques propres à instaurer l'état de droit et à asseoir les principes démocratiques. Ils requièrent aussi que les activités économiques soient axées sur le savoir, la recherche, la technologie et l'innovation.

Le fonctionnement et les performances de l'OCI se heurtent à l'heure actuelle à des problèmes de plus en plus importants engendrés par les mutations accélérées qui interviennent dans le monde. L'OCI est en mesure de relever ces défis planétaires. Le rôle qu'elle est appelée à jouer sur la scène internationale est devenu plus important et plus décisif en raison du vaste champ d'activité qu'elle doit couvrir.

Dès le départ, les concepts de solidarité et de coopération ont marqué l'action de l'OCI servant ainsi même la base de son existence et de sa survie. Cette action a maintenant besoin d'être consolidée de manière à relever les défis qui se posent actuellement à la communauté internationale en général et au monde musulman en particulier. La ferme détermination et la manifestation d'une solidarité sans faille sont maintenant plus que jamais nécessaires aussi bien pour les pays musulmans que pour l'OCI qui les représente.

C'est pour cette raison que nous nous trouvons à l'orée d'une nouvelle phase : celle d'une nouvelle vision et d'un futur nouveau.

C'est donc une bonne opportunité que nous a offerte le Serviteur des Deux Saintes Mosquées S. M. le Roi Abdullah Bin Abdelaziz qui, s'adressant à des groupes de pèlerins au début de cette année, a lancé un appel à ses frères dirigeants du monde islamique pour qu'ils œuvrent au resserrement de leurs rangs et mettent fin à la désunion et à la désintégration « dont le monde musulman a souffert, de manière à permettre à la Oumma de poursuivre sa mission historique à travers la tenue d'une réunion des dirigeants pour examiner les problèmes de l'unité et de l'action commune ». S'adressant aux dirigeants de la Oumma, le Roi Abdullah a dit : « c'est un appel à une introspection, pour nous retrouver autour de ce qui nous unit, harmoniser nos positions et consolider nos liens. C'est un appel qui vous est lancé par un frère qui partage avec vous les mêmes préoccupations, peines et espérances et la même foi en Dieu, le Tout-Puissant ».

Dans cet appel sans précédent, S. M. le Roi Abdullah a également mis en exergue le besoin de « tenir des réunions des oulémas et penseurs de la Oumma préparatoires à la prochaine session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet, pour examiner la situation générale du monde musulman, rechercher les voies et moyens les meilleurs pour unir nos rangs et sortir la Oumma islamique de la situation d'impuissance et de désunion ».

À cet égard, S. M. le Roi Abdullah a adressé une invitation au Premier Ministre de Malaisie, en sa qualité de Président en exercice du Sommet de l'OCI et à moi-même en ma qualité de Secrétaire général de l'OCI pour soutenir cette

initiative. Le Président du Sommet et moi-même avons favorablement accueilli cette proposition et nous nous sommes engagés à lui apporter tout l'appui nécessaire pour la tenue, avec succès, aussi bien de la session extraordinaire du Sommet de l'OCI que de la réunion préparatoire des oulémas et penseurs.

La nouvelle vision a été élaborée par le Forum préparatoire des oulémas et penseurs musulmans venant aussi bien des États membres de l'OCI que d'ailleurs, forum qui s'est tenu du 5 au 7 Cha'ban 1426H (9-11 septembre 2005) à Makkah Al-Moukarramah à l'invitation de S.M. le Roi Abdullah.

Les penseurs, répartis dans trois panels à savoir : les affaires politiques et les médias, l'économie, la science et la technologie et la pensée islamique, la culture et l'éducation ont eu des débats intenses et approfondis. Le Forum a procédé à l'analyse des défis qui se posent actuellement au monde musulman, élaboré une vision pour la décennie à venir et proposé des actions spécifiques dans chacun de ces domaines.

Il n'est guère surprenant de constater des similitudes dans les conclusions de ce Forum et celles de la réunion de la Commission des éminentes personnalités convoquée à l'initiative de la Malaisie conformément à la résolution adoptée par la dixième session de la Conférence islamique au sommet tenue à Putrajaya et dont le rapport sera séparément présenté à la session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet à Makkah al-Moukarramah.

Il est évident que cette convergence signifie qu'il existe un fort consensus sur les problèmes et les défis qui se posent actuellement, sur la vision pour l'avenir et sur le programme d'action permettant de mettre en œuvre cette vision.

Le sens de l'engagement et le niveau de la qualité intellectuelle qui ont marqué ces deux rencontres ont été remarquables. Ces travaux doivent être mis à profit dans la formulation d'un programme proactif à long terme à l'intention du monde musulman dans la mesure où ils constituent une contribution intellectuelle pouvant nous guider en tant que groupe uni de nations.

Les conclusions finales de ces panels, fruits de réflexions et d'échanges ouverts, sont résumées dans les paragraphes qui suivent :

## **Panel sur les questions politiques et les médias**

1. S'agissant des questions politiques et des médias, les penseurs se sont penchés sur la situation du monde musulman dans le monde contemporain et ont discuté de manière exhaustive de la question de la solidarité islamique et de l'action islamique commune ainsi que de la réforme et de la restructuration de l'OCI. Ils ont également échangé des vues sur les questions de la bonne gouvernance, de la prévention et du règlement des conflits tout comme du rétablissement de la paix après les conflits. Il en a été de même des questions de la Palestine, du terrorisme, du dialogue des civilisations, de l'islamophobie, des droits politiques et humains des minorités musulmanes vivant dans les États non membres de l'OCI et des médias.

2. En examinant, la question de **la situation du monde musulman dans le monde contemporain**, les penseurs ont souligné que la Oumma fait partie intégrante du monde d'aujourd'hui et qu'il n'existe point de conflit entre les valeurs islamiques et celles du monde contemporain. Ils ont indiqué qu'en tant que religion

s'adressant à l'ensemble de l'humanité, le message islamique est un modèle pour chaque peuple désireux d'instaurer l'égalité, la justice, la paix et la fraternité. Cependant, tout en reconnaissant que la Oumma islamique traverse une longue période de crise exacerbée par des défis externes et des campagnes hostiles, les penseurs, redéfinissant les priorités de la Oumma, ont recommandé un certain nombre de mesures à mettre en œuvre au cours de la prochaine décennie.

3. Ainsi, les penseurs ont proposé que tout en respectant la souveraineté des États membres de l'OCI pris individuellement, la solidarité entre ces États a besoin d'être renforcée. Ils ont exhorté les pays islamiques à jouer un rôle plus actif sur la scène internationale, notamment, en cette phase où le nouvel ordre international est en train de se dessiner. Ils ont appelé le monde musulman à participer de manière effective à la réforme des Nations Unies, y compris, l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité avec une représentation appropriée de la Oumma islamique. Réaffirmant le droit inaliénable de tous les États membres à développer des capacités nucléaires à des fins pacifiques conformément à la légalité internationale, les penseurs ont également souligné l'importance de débarrasser la région du Moyen-Orient de toutes armes de destruction massive. Tout en demandant à l'OCI de définir les voies et moyens de promouvoir le dialogue intra-islamique, les penseurs ont souligné la nécessité de faire face et de résoudre les divers conflits qui opposent les Musulmans.

4. Abordant la question de **la solidarité islamique et de l'action islamique commune**, les penseurs ont réaffirmé la nécessité impérieuse de la solidarité islamique et de l'action islamique commune dans tous les domaines, y compris ceux politiques, économiques et religieux. Ils ont indiqué que la véritable solidarité passe nécessairement par le renforcement des institutions et par une conviction profonde d'une communauté de destin sur la base des valeurs communes définies dans le Coran et la sunna.

5. Les penseurs, notant que l'extrémisme et le sectarisme empêchent de réaliser une véritable solidarité, ont appelé à réaffirmer l'engagement politique à promouvoir une solidarité islamique proactive à travers une démarche progressive. À ce propos, ils ont appelé au renforcement et à l'accroissement des capacités des institutions existantes, y compris, la redynamisation du Fonds de solidarité islamique de l'OCI, le lancement effectif du « Fonds de désastre » pour faire face aux diverses catastrophes et calamités naturelles, la mise en place d'un Fonds spécial pour éradiquer la pauvreté dans le monde musulman et l'élaboration d'un « Programme spécial de solidarité avec l'Afrique » destiné à répondre aux besoins spécifiques de ce continent. Les penseurs ont également mis en relief l'importance de la solidarité avec les minorités musulmanes vivant dans les États non membres de l'OCI ainsi qu'avec les ONG et les organisations de la société civile.

6. Face aux énormes défis posés par la **mondialisation**, les penseurs ont souligné la nécessité, pour les Musulmans, d'agir dans l'unité et de parler d'une seule et même voix par le truchement de l'OCI. En tant qu'organisation de premier plan pour le monde musulman, l'OCI dispose des moyens nécessaires pour jouer un rôle capital dans l'instauration d'un avenir plus brillant et plus prospère pour la Oumma si, bien entendu, certaines réformes sont introduites. Ainsi, les penseurs ont recommandé un engagement politique fort au cours de la session extraordinaire du Sommet pour trouver une nouvelle appellation à l'Organisation, réviser sa charte, restructurer le Secrétariat général là où l'on devrait créer de nouveaux départements

comme ceux relatifs à la planification stratégique ainsi qu'à la paix et à la sécurité pour s'occuper de l'alerte précoce et de la prévention des conflits. Ils ont demandé de donner au Secrétaire général les pouvoirs nécessaires et des ressources budgétaires accrues pour mener à bien ces nouvelles initiatives, mettre en œuvre la nouvelle vision et accomplir cette mission de manière à donner à l'Organisation une meilleure et plus grande visibilité dans les principaux fora internationaux. Tout en soulignant le besoin d'assurer une meilleure coordination et la complémentarité de l'action des différentes institutions de l'OCI avec le Secrétariat général, les penseurs ont proposé d'ouvrir de nouveaux bureaux de l'OCI dans les grands pays musulmans et dans d'autres capitales du monde.

7. Abordant la question de la **bonne gouvernance**, les intellectuels ont indiqué que le Coran et la sunna y ont déjà fait référence. Ils ont souligné que les paramètres islamiques de la bonne gouvernance sont compatibles avec la démocratie, l'égalité, la liberté, la justice sociale, la transparence, la responsabilité, la lutte contre la corruption et le respect des droits de l'homme. À cet égard, ils ont recommandé le renforcement de la participation politique, la responsabilisation des populations et la constitution d'une commission permanente de l'OCI chargée de combattre les violations des droits de l'homme.

8. Les penseurs ont souligné l'importance du **règlement pacifique des conflits dans le monde musulman**. À ce propos, ils ont mis en exergue le rôle capital que le Secrétariat général de l'OCI pourrait jouer en ce sens qu'il n'existe aucune institution effective pour gérer les conflits dans les pays musulmans. Tout en exhortant les pays musulmans à asseoir entre eux une coopération efficace dans le domaine de la prévention et de la résolution des conflits et dans celui de l'instauration de la paix après les conflits, ils ont appelé ces pays à se joindre de manière effective aux efforts des Nations Unies visant à créer un système collectif de sécurité. Ils ont, en outre, proposé de rendre opérationnelle la Cour islamique de Justice et de renforcer les groupes de consultation régionaux et sous-régionaux en vue prévenir les conflits dans le monde musulman. Les penseurs ont également souligné le besoin, pour le Secrétaire général, de faire usage de ces bons offices dans le processus de gestion des conflits, en se servant du point focal de la troïka. Ils ont, enfin, recommandé qu'en cas de désintégration d'un État membre de l'OCI aucun pays membre de l'OCI ne devrait reconnaître les structures qui lui succèdent.

9. Examinant la **question de la Palestine**, les penseurs ont insisté sur l'importance du règlement global du problème conformément à la légalité internationale, sur la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et la création d'un État palestinien indépendant avec Al Qods Al Charif pour capitale. Pour ce faire, ils ont exhorté les pays musulmans à demeurer vigilants et unis et à éviter de prendre des mesures unilatérales pour normaliser leurs relations avec Israël jusqu'à ce qu'il y ait un règlement juste et global du conflit. En conséquence, les penseurs ont recommandé que l'Autorité nationale palestinienne soit soutenue dans ses efforts de négociation pour les droits du peuple palestinien. Ils ont aussi sollicité l'assistance de tous les États musulmans pour construire les institutions économiques palestiniennes, créer une université Al-Aqsa, rouvrir l'aéroport et le port de Gaza et créer des waqfs islamiques en vue de préserver les sites culturels et religieux en Palestine. La réactivation du rôle de l'OCI dans la résolution de la question palestinienne de même que le renouvellement du mandat du Comité des cinq de l'OCI afin qu'ils continuent les contacts avec le Quartet et les autres protagonistes sont autant de suggestions formulées par les penseurs.

10. Tout en soulignant l'impérieuse nécessité de **combattre le terrorisme** et de s'attaquer à ses causes profondes, les penseurs ont cependant noté le manque de consensus sur la définition du terme et ont insisté sur sa différenciation d'avec le droit de s'opposer à l'agression et l'occupation étrangère ainsi que le droit à l'autodéfense. Ils ont rejeté toutes les tentatives cherchant à établir un lien entre l'Islam et les Musulmans et le terrorisme et ont constaté que tout combat mené contre le terrorisme par des moyens militaires uniquement ne ferait qu'entretenir plus de violence. De ce fait, ils ont appelé à la mise en œuvre de la Convention de l'OCI sur le terrorisme et à la création d'un centre international de lutte contre le terrorisme, tout en exhortant les États membres de l'OCI à combattre le terrorisme par des efforts concertés.

11. Au cours de leurs discussions sur le phénomène alarmant de **l'islamophobie** – qu'ils assimilent à une forme de racisme et de discrimination – les penseurs ont constaté avec beaucoup de préoccupation que ce phénomène hostile aux Musulmans gagnait du terrain. C'est pour cela qu'ils ont fait de la nécessité de le combattre et de l'éradiquer une façon de contribuer significativement au renforcement de la compréhension entre les différentes cultures. À ce propos, les penseurs ont préconisé de suivre l'évolution de ce phénomène au niveau mondial, d'en faire un rapport annuel et d'organiser un congrès mondial pour susciter un niveau de conscience élevé afin d'inverser la tendance. Ils ont en outre invité les pays occidentaux à légiférer contre l'islamophobie et à recourir à l'enseignement et aux médias pour le combattre. Tout en se félicitant de l'idée émise par le Secrétariat général de créer un « Observatoire de l'OCI » pour suivre l'évolution de l'islamophobie, ils ont invité au renforcement de la coordination entre les institutions de l'OCI et les groupes de la société civile en Occident pour contrer le phénomène.

12. Tout en débattant du problème **des droits politiques et humains des minorités musulmanes dans les pays non membres de l'OCI**, les penseurs ont évoqué les défis auxquels elles étaient confrontées dans leur pays de résidence et ont insisté sur le fait qu'à l'instar des autres communautés, ces minorités musulmanes ont le droit de jouir des droits élémentaires de l'homme qui doivent être préservés. Pour veiller à la protection de l'ensemble de leurs droits ainsi que de leur identité, les penseurs ont insisté sur l'importance d'instaurer une coopération entre l'OCI et les autres organisations internationales comme les Nations Unies, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'OSCE, l'Union africaine, etc. pour qu'elles s'attaquent à la question des droits et problèmes des minorités musulmanes de façon globale. Tout en accordant une attention particulière au respect de la souveraineté des États lorsqu'il s'agit de traiter des droits de leurs minorités musulmanes, les penseurs ont recommandé l'élaboration d'un rapport annuel consacré aux droits des minorités musulmanes. Ils ont aussi demandé la redynamisation du Département des minorités et communautés musulmanes du Secrétariat général et l'octroi du statut d'observateur auprès de l'OCI à des ONG représentant des minorités musulmanes. En outre, de telles ONG doivent être encouragées à chercher à obtenir un statut consultatif auprès des organisations internationales régionales et sous-régionales conformément aux législations qui les régissent.

13. Les penseurs considèrent les **médias** comme un instrument puissant dans le monde contemporain et qui, à ce titre, peuvent projeter une image positive de l'Islam et promouvoir les intérêts de la Oumma. À cet égard, ils ont attiré l'attention sur la domination exercée par le monde occidental dans le domaine de l'information

et de l'usage dévoyé des médias pour représenter négativement l'Islam et les Musulmans. Ils ont aussi constaté le manque de connaissances et d'expertise qui caractérise les médias du monde musulman. Pour relever ces défis, les penseurs ont invité les États membres de l'OCI à garantir la liberté de presse, à convenir d'un code de déontologie pour les médias, à veiller à la mise en place de stations de télévision pour diffuser des programmes consacrés aux diverses questions religieuses, politiques et sociales et pour produire des documentaires et des films corrigeant les représentations erronées de l'Islam et des Musulmans. Les penseurs ont aussi exhorté les médias islamiques à s'adresser aux non-Musulmans de manière professionnelle et à développer la coopération avec les médias du monde occidental qui sont sensibles aux problèmes des Musulmans.

### **Panel sur les questions économiques, scientifiques et technologiques**

14. Après avoir fait l'état des lieux des économies des États membres de l'OCI, les penseurs ont identifié les défis qu'il est nécessaire de relever dans un proche avenir. Dans le domaine économique, ces défis tournent autour de la mondialisation, du contrôle étatique des économies, de l'inexistence d'un secteur privé fort dans plusieurs pays, des difficultés rencontrées dans les efforts pour promouvoir et de mener des politiques de développement durable, les niveaux d'investissements bas, l'insuffisance du financement du commerce, le lourd fardeau de la dette extérieure et du service de la dette sur leurs économies, les difficultés contraignantes des balances de paiement de certains États membres, les problèmes d'accès au marché dus à l'érection de barrières tarifaires et non tarifaires entre les États membres, le manque de moyens de transport significatifs de même que l'insuffisance des infrastructures, la nécessité du renforcement des capacités, les restrictions sur les déplacements des hommes d'affaires, l'incapacité d'éradiquer la pauvreté et les maladies, le manque des biens de première nécessité qui est en contradiction avec les objectifs de développement du Millénaire (ODM) ainsi que le développement inadéquat des ressources humaines. Dans le domaine de la science et de la technologie, les défis majeurs portent sur l'inexistence de stratégies nationales de développement de la science et de la technologie, l'insuffisance des fonds alloués à la recherche et au développement, la faiblesse de l'interaction entre le monde universitaire et industriel, l'insuffisance des ressources humaines et le caractère dérisoire des infrastructures de recherche.

15. Les penseurs ont cependant insisté sur le fait que les 57 États membres qui constituent l'OCI sont dotés d'immenses potentialités économiques dans les différents secteurs tels que l'énergie, les mines, l'agriculture, les ressources humaines et le commerce. Ils sont d'avis que ces ressources naturelles et humaines doivent être utilisées de manière optimale en vue d'assurer le développement durable des États membres pris individuellement ou collectivement tout en renforçant la capacité du groupe à défendre ses intérêts au sein de l'économie mondiale et des instances internationales. Vu sous cet angle, cette conférence doit être considérée comme une initiative opportune qui, à terme, permettra de prendre la décision historique tant attendue qui consiste à prendre à bras-le-corps ces défis afin de préparer la Oumma islamique à jouer un rôle plus important au cours de ce siècle. Il est bon de rappeler que depuis ses débuts, l'OCI a déjà mis en branle le processus de la coopération économique et commerciale par le biais de la

Déclaration de La Mecque adoptée lors de la troisième Conférence islamique au sommet tenue à Makkah al-Moukarramah en janvier 1981 et le Plan d'action destiné au renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI, adopté au cours de la même conférence.

16. Ayant noté les effets de la mondialisation sur les économies des États membres, la dixième Conférence islamique au sommet a recommandé que le processus d'intégration de leurs économies soit accéléré pour éviter une plus grande marginalisation et que soit accéléré le processus de leur développement durable. Dans ce contexte, le Sommet a souligné la nécessité d'assurer la mise en œuvre effective du Plan d'action de l'OCI pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres. Le Plan d'action de 1981 a été révisé et adopté par la dixième session du COMCEC tenue à Istanbul du 22 au 25 octobre 1994 et entériné par la septième session de la Conférence islamique au sommet tenue à Casablanca du 13 au 15 décembre 1994.

Les objectifs du Plan sont les suivants :

a) Parvenir à assurer la sécurité alimentaire et rehausser le niveau de vie des populations musulmanes en mettant un accent particulier sur l'éradication de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition dans le monde islamique;

b) Effectuer un bond quantitatif et qualitatif dans la production des biens et services des différents secteurs économiques des États membres et promouvoir les échanges commerciaux intracommunautaires;

c) Augmenter les flux financiers en facilitant les mouvements de capitaux et les investissements entre les États membres;

d) Réduire le fossé en matière de développement au sein de la communauté de l'OCI pour faciliter une coopération économique et commerciale plus efficiente entre les États membres;

e) Améliorer la qualité du capital humain et réduire le fossé technologique entre la communauté de l'OCI et le monde développé en rehaussant le niveau des activités de recherche et de développement;

f) Promouvoir et développer la coopération économique entre les États membres de manière à réaliser une intégration graduelle des économies des États membres de l'OCI dans la perspective de mettre en place un marché commun islamique ou toute autre forme d'intégration économique en procédant étape par étape sur une base régionale. Cette approche permettrait non seulement de surmonter les effets négatifs sur les pays de l'OCI du rythme accéléré observé dans la formation des ensembles économiques mondiaux mais elle donnerait plus de substance aux aspirations de la communauté de l'OCI à jouer un plus grand rôle dans l'activité économique mondiale et, partant, à une division du travail plus équitable par rapport au reste du monde.

La mise en œuvre du Plan d'action pour la coopération économique et commerciale est assurée par le Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC) qui est placé sous la présidence du Président de la République de Turquie. Le COMCEC a organisé jusqu'à maintenant 20 conférences ministérielles et de nombreuses autres conférences sectorielles ainsi que des séminaires, ateliers et réunions d'experts en vue d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action. Toutes ces réunions ont abouti à la conclusion que la volonté

politique des dirigeants des États membres de l'OCI constitue la condition première pour toute avancée significative dans la mise en œuvre du Plan d'action.

Un autre plan d'action dans le domaine de la science et de la technologie a été adopté par la quatrième session de la Conférence islamique au sommet tenue à Casablanca en 1984 dont la mise en œuvre est assurée par le Comité permanent pour la coopération scientifique et technologique (COMSTECH) présidé par le Président de la République islamique du Pakistan.

Les penseurs appellent avec insistance les dirigeants de la Oumma à prendre les mesures qui s'imposent pour faire en sorte que la mise en œuvre de ces deux plans d'action puisse favoriser le développement des États membres de l'OCI, pris individuellement et collectivement, ce qui permettrait de faire face de manière résolue aux défis actuels.

17. Tout en reconnaissant que la mondialisation comporte aussi bien des avantages que des défis, les penseurs ont insisté sur le fait que le monde musulman est en mesure de tirer profit des avantages économiques de la mondialisation à travers une coopération économique régionale effective.

18. Après avoir longuement débattu de la meilleure manière de tirer profit de la mondialisation, les penseurs ont proposé plusieurs mesures concrètes. Celles-ci portent sur l'encouragement de regroupements économiques régionaux au sein des États membres de l'OCI; la standardisation de produits et de procédés de fabrication et l'adoption de standards internationaux; le relèvement de la qualité des biens et services pour accroître leur compétitivité; l'utilisation des nouvelles technologies de pointe en matière d'information et de communication; la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires entre les nations musulmanes pour faciliter l'intégration du processus économique avant l'absorption des économies nationales par les économies dominantes et la promotion d'un système de gouvernement efficace et des médias en tant qu'éléments essentiels de mise à niveau des capacités internes pour qu'elles puissent bénéficier de la mondialisation.

19. En outre, il est à noter que les recommandations qui ont été adoptées pour soumission à la session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet, par le Forum préparatoire des oulémas et penseurs musulmans au cours de leur réunion organisée à Makkah al-Moukarramah du 9 au 11 septembre 2005, contribueront sans nul doute au renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres.

20. En ce qui concerne la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI, les penseurs ont constaté que le commerce intra-OCI ne représente que 14 % de leur commerce global. Ils ont recommandé que le processus d'intégration économique entre les États membres de l'OCI soit accéléré à travers la création d'une zone de libre-échange. Les penseurs ont vivement recommandé que tous les États membres de l'OCI puissent accéder à l'Accord-cadre sur le système des préférences commerciales entre les pays membres de l'OCI (RPSOIC) pour leur permettre de participer aux négociations commerciales portant sur cet accord qui constituera la première étape devant mener à la création d'une zone de libre-échange avant la concrétisation de l'objectif à long terme que constitue la mise sur pied d'un marché commun islamique.

21. Les penseurs ont souligné la nécessité de préparer et de mettre en œuvre des programmes axés sur des objectifs concrets dans le domaine de la coopération

économique et commerciale entre les États membres de l'OCI. À ce propos, ils se sont félicités de la proposition visant à porter le commerce intra-OCI à 20 % à l'horizon 2015.

22. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'adopter certaines mesures portant, entre autres, sur l'augmentation de l'investissement intra-OCI, la suppression des barrières commerciales, la facilitation de l'obtention du visa aux hommes d'affaires originaires des États membres de l'OCI, l'amélioration du transport et des communications entre les États membres de l'OCI, le renforcement des capacités internes et le développement d'un secteur privé fort dans les pays de l'OCI.

23. À ce propos, les penseurs ont exprimé leur soutien à toutes les initiatives tendant à revitaliser et à stimuler le rôle de la Chambre islamique de commerce et de l'industrie. Ils ont aussi souligné la nécessité de soutenir le Groupe de la Banque islamique de développement, notamment, la Société islamique pour le financement du commerce (SIFC) nouvellement créée.

24. En vue d'accélérer le processus de stimulation du commerce entre les États membres de l'OCI, les mesures suivantes ont été aussi recommandées dont en particulier : la promotion/facilitation du commerce, l'encouragement des États membres à promouvoir la mise sur pied de leurs propres systèmes de crédit et de garantie à l'exportation et le développement des capacités de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIACE). Il y a aussi la nécessité d'améliorer la coordination aussi bien entre les comités permanents qu'entre les organes subsidiaires de l'OCI, les institutions spécialisées et affiliées, l'accroissement des investissements intra-OCI, la création de l'Autorité de l'OCI pour la *zakat* pour atténuer les souffrances des Musulmans nécessiteux, la mise en place d'une association des commerçants et hommes d'affaires musulmans et l'instauration d'un visa pour les hommes d'affaires musulmans. À cet égard, une facilité spéciale dénommée « Le visa d'entrée Makkah al-Moukarramah dans les pays membres de l'OCI » pourrait être envisagée. Les penseurs ont aussi souligné la nécessité de favoriser la promotion des initiatives nationales et régionales en ce qui concerne les investissements dans les pays les moins avancés de l'OCI et la poursuite des efforts de lutte contre la corruption par le biais de la bonne gouvernance qui constitue un moyen efficace contre les pratiques qui découragent les investissements.

25. En ce qui concerne le développement durable et le financement, les penseurs ont mis en exergue le fait que plusieurs pays de l'OCI supportent le fardeau de la dette et sont à la traîne par rapport aux objectifs de développement du Millénaire (ODM). En plus, les économies de certains pays de l'OCI demeurent en grande partie sous contrôle étatique et il en est résulté qu'en dépit des efforts renouvelés, la réalisation de la libéralisation du commerce et des marchés relève de l'illusion.

26. Il a également été noté que pour atteindre la libéralisation et la modernisation des économies, les États membres de l'OCI, en particulier ceux les moins développés parmi eux, ont besoin de ressources financières, de préférence celles octroyées sous forme de prêts à des conditions souples et de fonds accordés à des taux concessionnels.

27. Pour relever ces défis, les penseurs ont recommandé que le Conseil des Gouverneurs de la Banque islamique de développement soit chargé de prendre les

mesures nécessaires pour une augmentation substantielle du capital autorisé, souscrit et libéré et d'établir un Fonds concessionnel doté de ressources adéquates pour réduire la pauvreté à l'intérieur du groupe de la BID qui soient à la mesure des énormes besoins économiques des États membres les moins avancés de la BID. Des informations détaillées concernant la proposition d'augmentation du capital autorisé, souscrit et libéré de la Banque et la mise en place d'un Fonds du Groupe de la Banque pour accorder un financement à des taux concessionnel aux États membres les moins avancés de l'OCI, seront soumises au Sommet pour examen. La création d'une zone de libre-échange dans les États membres de l'OCI contribuerait également beaucoup à la promotion du commerce intra-OCI. Les penseurs ont approuvé la proposition de créer un Fonds de secours de l'OCI pour venir en aide aux États membres affectés par des calamités naturelles ou la famine, matérialisant ainsi la solidarité islamique. Ils ont, en outre, recommandé que les dettes des États membres les moins avancés de l'OCI, accordées de gouvernement à gouvernement, soient réduites et/ou effacées, que l'accent soit mis sur le changement autant que possible de la culture de la dette dans les États membres de l'OCI et que la pauvreté dans les États démunis de l'OCI soit éliminée à travers la collecte de la *zakat*. Les penseurs ont également souligné le besoin, pour les États membres de l'OCI, d'adopter une position unifiée dans leurs négociations économiques et commerciales internationales, en particulier, dans celles menées dans le cadre de l'OMC. À cet égard, ils ont salué l'initiative du Secrétariat général de l'OCI, de la Banque islamique de développement et du Centre international de développement du commerce qui ont organisé, en avril 2005 à Ouagadougou, Burkina Faso, un Forum sur le commerce et l'investissement dans le secteur du coton en Afrique et ont appelé à la mise en œuvre effective des recommandations dudit Forum.

28. Les penseurs ont salué l'initiative de la Malaisie visant au renforcement des capacités pour éliminer la pauvreté dans les États membres les moins avancés et à faibles revenus et ce, en sa qualité de Président de la dixième Conférence islamique au sommet.

29. Les penseurs ont mis en exergue le rôle du tourisme en tant que secteur important pour la création de revenus et le dialogue des civilisations et pour la préservation du patrimoine culturel islamique. C'est ainsi qu'ils ont recommandé de renforcer la coopération dans le domaine du tourisme à travers la promotion de l'investissement et en facilitant les voyages entre les États membres de l'OCI.

30. Les penseurs ont souligné le besoin de prévenir et d'éradiquer les maladies et de prendre conscience des problèmes de l'environnement qui sont des composantes essentielles du développement durable.

31. En abordant la question de la science et de la technologie, les penseurs ont indiqué que ce secteur est non seulement un élément vital du savoir humain, mais il favorise aussi la compétitivité économique. Ils ont mis en relief l'inexistence de stratégies nationales de développement de la science et de la technologie, le faible niveau des fonds alloués à la recherche et au développement, la faible interaction entre l'université et l'industrie, les problèmes de ressources humaines et l'insuffisance des infrastructures de recherche.

32. Les penseurs ont recommandé que les États membres de l'OCI définissent des objectifs et des indicateurs à atteindre à moyen et à long terme. C'est ainsi qu'ils ont proposé les objectifs suivants à atteindre à l'horizon 2015 : a) nombre des experts et scientifiques : 800 par million d'habitants, b) le pourcentage des étudiants âgés de

18 à 24 ans et ayant l'opportunité d'aller à l'université : 30 %, c) nombre d'étudiants par professeur : 16, d) pourcentage du PIB consacré à la recherche et au développement : 1,2 %. Les penseurs ont convenu que les objectifs et les indicateurs fixés pour les pays les moins avancés soient le tiers de ceux indiqués ci-dessus. Il a également été indiqué qu'il est d'une importance capitale de créer un environnement favorable pour la recherche et le développement.

33. Par ailleurs, les penseurs ont proposé l'élaboration de stratégies nationales pour le développement de la science et de la technologie dans les États membres de l'OCI, la création de centres d'excellence, le renforcement de la formation professionnelle, l'utilisation des technologies modernes pour promouvoir l'éducation telles que l'enseignement à distance et l'interaction entre les scientifiques et l'industrie, la création d'un Fonds de l'OCI pour la recherche et le développement destiné à appuyer les projets des États membres sur la base du partage des coûts. Ils ont également indiqué qu'il était grand temps, pour les pays producteurs de pétrole, de consacrer une partie de leurs revenus tirés de la hausse des prix du pétrole à leurs activités nationales de recherche et développement dans le but de soutenir leur développement durable à long terme par la création de nouvelles sources de richesse et par l'expertise.

34. Les penseurs ont aussi recommandé la promotion de sociétés commerciales dans les États membres de l'OCI pour aider les inventeurs à développer et à breveter leurs inventions. La Banque islamique de développement peut financer des programmes de formation dans divers domaines à l'intention des scientifiques dans les États membres de l'OCI. Ils ont noté le besoin de créer des réseaux nationaux et régionaux des institutions de recherche des États membres afin d'éviter le double emploi et d'accroître les inventions ainsi que le désir de ces États d'explorer et de contrôler leurs ressources nationales. Ils ont, enfin, recommandé la révision des objectifs fixés dans la vision 2020 adoptée par la dixième session de la Conférence islamique au sommet tenue en Malaisie afin de dégager un nouvel ensemble d'objectifs à atteindre à l'horizon 2015 ainsi que le renforcement du COMSTECH en lui allouant de plus importantes ressources.

### **Panel sur la pensée islamique, la culture et l'éducation**

35. En examinant les questions se rapportant aux domaines de la pensée islamique, de la culture et de l'éducation, les penseurs ont noté que le monde musulman se trouvait dans une phase critique qui requiert un engagement nouveau à faire face aux problèmes de l'extrémisme, de l'analphabétisme, de la qualité de l'éducation, de l'éradication des maladies, du sous-développement, du chômage, de la responsabilisation des jeunes et des femmes ainsi que des défis culturels que la mondialisation pose pour le patrimoine de la Oumma.

36. Tout en adoptant une approche commune au cours de leurs discussions, les penseurs ont formulé d'importantes recommandations qui, si elles sont mises en œuvre dans les 10 prochaines années, contribueront positivement à l'amélioration de la situation inacceptable dans laquelle se trouve actuellement la Oumma, de manière à édifier des sociétés avancées qui nous permettront de suivre le train de la modernité.

37. Abordant le **concept de la modération en Islam**, les penseurs ont convenu que celui-ci repose sur un solide fondement de la foi islamique et qu'il constitue la

principale caractéristique de la Oumma : « Et aussi Nous avons fait de vous une communauté de justes pour que vous soyez témoins aux gens, comme le Messager sera témoin à vous ». (Sourate Al-Baqarah, verset 143).

38. Les penseurs ont affirmé que l’Islam prescrit la modération dans les aspects de la vie afin d’établir l’harmonie dans la société. Ils ont appelé à accroître les efforts à tous les niveaux pour projeter la véritable image de l’image en tant que religion de modération, de tolérance et de la coexistence pacifique. Dans ce contexte, ils ont indiqué que l’Islam condamne l’extrémisme dans toutes ses manifestations dans la mesure où il s’oppose à toutes les valeurs humaines. Ils ont souligné la nécessité de s’attaquer aux causes de l’extrémisme que les seules mesures sécuritaires ne peuvent pas éliminer. Par ailleurs, les penseurs ont indiqué que le terrorisme ne devrait pas être collé à une religion, culture ou civilisation particulière. Ils ont fait ressortir le besoin d’adopter un discours islamique modéré en fonction du temps, de l’espace et des circonstances et d’expliquer ce discours dans le langage contemporain. Le discours doit faire une distinction claire entre les principes de base et les ramifications, entre l’original et le dérivé. Il doit également être modéré, crédible, effectif et influent afin de refléter la véritable image de l’Islam. Les penseurs ont, en outre, souligné la nécessité de développer un programme éducatif islamique qui tienne compte de cette perception et de lancer, à cet égard, les processus de révision nécessaires.

39. Les penseurs ont également examiné de manière exhaustive l’importante question **de la multiplicité des écoles de pensée**, en indiquant que les différences qui existent entre ces écoles reflètent la richesse des sources de la pensée islamique. Ils ont, à cet égard, exprimé leur appui total à la déclaration adoptée à ce sujet par la Conférence islamique internationale tenue en juillet 2005 à Amman et qui avait réuni plus de 170 penseurs musulmans.

40. Discutant du **rôle de l’Académie islamique du Fiqh** dans l’évaluation du patrimoine islamique, les penseurs ont précisé que l’émission de la fatwa doit se faire avec objectivité et intégrité. Elle doit être laissée aux penseurs qui maîtrisent le savoir islamique et dont la sagesse est avérée. Ils ont mis en garde contre l’émission de fatwas imprudentes par des gens non qualifiés qui parlent au nom de l’Islam et des Musulmans et qui interprètent les enseignements islamiques selon leurs propres opinions et préférences en ternissant, ainsi, l’image de l’Islam aussi bien à l’intérieur qu’à l’extérieur du monde musulman. Ils ont également souligné le besoin d’une meilleure coordination, à travers l’Académie islamique du Fiqh, entre les autorités religieuses qui édictent des règles de droit dans le monde musulman.

41. S’agissant de la question d’une nouvelle vision pour l’Académie islamique du Fiqh, les penseurs ont souligné la nécessité de disposer d’une référence internationale islamique fondée sur une jurisprudence collective et organisée pour donner des éclairages sur les points de vue de la religion concernant les questions et situations nouvelles. Ils ont, à ce propos, appelé à la réforme de l’Académie islamique du Fiqh afin qu’elle puisse servir d’autorité juridique suprême pour la Oumma islamique. Pour ce faire, ils ont demandé que la compétence et les qualifications académiques soient les critères d’admission comme membre de l’Académie islamique du Fiqh. Ils ont également demandé que le Secrétaire général, le Président et les membres de l’Académie soient élus et que les statuts et les règlements de l’Académie soient appliqués de manière stricte et effective. Ils ont en outre recommandé que les femmes fassent partie des membres de l’Académie en

fonction de leurs qualifications juridiques et académiques et de leur compétence. Ils ont aussi affirmé le besoin de rédiger et de publier les résolutions et les avis de l'Académie islamique du Fiqh dans un langage moderne et simplifié afin d'élargir le champ de la communication entre l'Académie et le public dans le monde musulman. Pour permettre à l'Académie de s'acquitter de sa mission et lui donner une plus grande autonomie au sein de l'OCI, les penseurs ont demandé la création d'un waqf doté de ressources suffisantes pour l'Académie.

42. Pour ce qui est de **la question de l'analphabétisme**, les penseurs ont indiqué que celui-ci est le principal et véritable obstacle qui entrave le développement des sociétés islamiques. Ils ont affirmé que l'élimination de l'analphabétisme doit être un objectif stratégique pour le monde musulman et ont souligné le besoin de l'éradiquer complètement dans les États membres de l'OCI au cours des 10 années à venir. Ils ont également suggéré la création d'un Fonds Iqra pour supporter et accroître la qualité de l'éducation.

43. Examinant la question de **l'enseignement supérieur** en tant que moyen pouvant contribuer au progrès de la Omma, les penseurs ont indiqué que cet enseignement est le principal socle sur lequel repose le progrès de la Oumma ainsi que son développement et que si l'on ne prête pas à cette question toute l'attention nécessaire, la Oumma restera toujours en retard dans le domaine de l'éducation et de la science. Ils ont, en outre, mis en relief le besoin d'élever le niveau des institutions de l'enseignement supérieur et de réformer leurs programmes. Ils ont souligné la nécessité d'appuyer les centres de recherches académiques dans le but de promouvoir le développement des sociétés musulmanes.

44. Les penseurs ont également examiné la question des **échanges culturels en tant que moyen pour la promotion de la compréhension, de l'harmonie et de la solidarité entre les peuples du monde musulman**. À cet égard, ils ont souligné l'importance d'encourager les échanges culturels comme moyen de réaliser la compréhension mutuelle. Ils ont préconisé de faire connaître, sur une large échelle à travers le monde, les particularités de la diversité culturelle. Ils ont lancé un appel à l'organisation de la Conférence islamique pour qu'elle concentre ses efforts sur le renforcement de la coopération culturelle entre les États membres. Ils ont également appelé à ce que toute l'attention nécessaire soit accordée à la question de la traduction entre les différentes langues nationales du monde musulman afin de réaliser les échanges culturels souhaités.

45. S'agissant du **dialogue des civilisations**, les penseurs ont indiqué que ce dialogue était une nécessité en ce sens qu'il constitue un important pas pour la réalisation de la paix mondiale, de la sécurité et de la coexistence pacifique et ce, en raison de l'absence d'une compréhension mutuelle entre les cultures et les civilisations. Soulignant que, pour réussir, le dialogue ne saurait se concevoir qu'entre des partenaires égaux et sur la base du respect mutuel, de la réciprocité et de la dignité, les penseurs ont recommandé que l'OCI joue un rôle central dans la conduite du dialogue des civilisations. Ils ont également suggéré que le dialogue soit global de manière à éliminer tous les types de perceptions négatives en commençant par la révision, par toutes les parties, des livres traitant de cette question. Ils ont, en outre, proposé la constitution d'un groupe de base composé des États membres pour initier ce dialogue.

46. Pour ce qui est de la question des **droits de la femme dans le monde musulman**, et de l'élaboration d'une stratégie d'insertion de la femme dans la

société, les penseurs ont souligné que l'islam a clairement consacré le rôle proéminent et les droits de la femme dans la société. Aussi, ont-ils appelé à l'amélioration du statut et de la position de la femme dans la société dans les États membres de l'OCI. Ils ont également appelé à consolider les relations directes et durables entre les associations de femmes musulmanes dans les États membres ainsi que la coopération avec les organisations internationales de femmes existant dans les pays musulmans.

47. Sur la question des **droits de l'enfant dans le monde musulman** et de l'élaboration d'une stratégie de protection de ses droits, les penseurs ont indiqué que les enfants sont l'avenir et les artisans de la Oumma. Par conséquent, ils ont souligné la nécessité de les placer à la première place des priorités nationales des États membres et d'entreprendre des actions concrètes en leur faveur. À ce propos, ils ont lancé un appel pour qu'une attention particulière soit accordée à la qualité de leur éducation et orientation de manière à préserver leurs droits et à les protéger contre la violence, les abus et l'exploitation. Ils ont indiqué que, selon les statistiques internationales disponibles, la poliomyélite demeure une maladie endémique dans quelques États membres de l'OCI dans la mesure où les rapports publiés récemment font état de la réapparition de cette maladie dans certains États membres. C'est pour cette raison que les penseurs ont lancé un appel aux États membres de l'OCI pour un engagement ferme à participer aux efforts déployés sur le plan international pour une éradication complète de la poliomyélite dans le monde musulman. Ils ont également souligné la nécessité de protéger les enfants contre d'autres maladies graves qu'il est possible de prévenir.

48. Discutant de la question des **demandes d'ordre matériel et spirituel de la jeunesse du monde musulman**, les penseurs ont indiqué que puisque les jeunes représentent la grande majorité dans les sociétés musulmanes, ils ont une énorme responsabilité pour rehausser le niveau de la Oumma. Ainsi, une attention particulière devrait être accordée en priorité au développement de leurs connaissances et de leurs qualifications professionnelles et à l'amélioration de leurs comportements au moyen des institutions d'éducation et des médias. C'est par ces moyens qu'on les poussera à se mobiliser au service de leurs nations et de leurs peuples. Ils ont également demandé qu'une attention particulière soit accordée sans tarder à l'éradication du chômage dans le monde musulman, en particulier, chez les jeunes.

49. S'agissant de la question de la **protection des droits culturels et religieux des sociétés et communautés musulmanes vivant dans des États non membres de l'OCI**, les penseurs ont mis en relief l'impact des problèmes qui se posent aux sociétés et communautés musulmanes. Ces problèmes comprennent la protection de leur identité culturelle, leur participation à l'édification de leurs nations et le respect de leurs lois de manière à les protéger contre toutes formes de discrimination, d'oppression et d'exclusion. Les penseurs ont souligné la nécessité d'accélérer et de coordonner les efforts pour sauvegarder le patrimoine culturel des Musulmans dans les États non membres de l'OCI.

50. En identifiant les défis **engendrés par la mondialisation et leur impact sur le patrimoine culturel de la Oumma**, les penseurs ont reconnu que la mondialisation est devenue une réalité qui requiert une connaissance parfaite de sa nature, de ses mécanismes, de ses formes et de ses défis ainsi que de la manière de gérer ses aspects positifs et négatifs. Ils ont, par conséquent, souligné la nécessité de

tirer profit des avantages générés par les aspects positifs de la mondialisation tout en oeuvrant pour la sauvegarde du patrimoine culturel et de l'identité de la Oumma islamique.

51. Examinant la question de la définition de nouvelles priorités et objectifs pour la Oumma dans les domaines de la pensée islamique, de l'éducation et des affaires sociales et culturelles pour la prochaine décennie, les penseurs ont souligné la nécessité impérieuse de définir des priorités et des objectifs pour le moyen et le long termes en vue de réaliser le progrès et la renaissance du monde musulman. Ils ont exhorté l'OCI à revoir ses différentes stratégies dans les divers domaines d'une manière plus réaliste qui fixe des priorités et des objectifs et tienne compte des circonstances selon le temps et l'espace et de ce qui est faisable dans de telles conditions dans les domaines de la pensée islamique, de l'éducation et des affaires sociales et culturelles pour la prochaine décennie.

## **Conclusion**

C'est une conviction commune des éminentes personnalités, des oulémas et des penseurs qui ont participé à la fois à la réunion de la Commission des éminentes personnalités et au Forum de La Mecque que le monde musulman se trouve à une phase historique et critique. Le monde musulman a besoin d'une nouvelle vision, d'un agenda approprié et d'une action urgente. Il a, en un mot, besoin d'une OIC redéfinie agissant comme un instrument de changement et de promotion des intérêts des Musulmans sur la scène mondiale.

Les deux rencontres ont analysé et défini les contours des défis auxquels le monde musulman se trouve confronté aujourd'hui et qui ont des ramifications politiques, économiques et culturelles. Ces défis doivent être relevés de la meilleure façon possible à travers une approche concertée et une position commune.

La mondialisation est l'un de ces défis majeurs en ce sens qu'elle représente un important changement ayant des connotations positives et négatives et nécessite d'être bien comprise et mise à profit pour le plus grand bénéfice de la Oumma islamique.

La plupart de ces défis mondiaux démontrent que le monde connaît des bouleversements accélérés. Les développements en cours qui remodèlent l'ordre international obligent les Musulmans et leur pays à redéfinir leur vision et leurs actions et à élaborer un agenda politique, économique et culturel susceptible de rendre proactifs les sociétés et les États musulmans.

Les participants ont souligné la nécessité impérieuse de changer les mentalités et agendas dans les sociétés musulmanes prises individuellement de même que celles qui prévalent dans leurs États et organisations internationales notamment l'OCI, la plus grande organisation internationale du monde musulman.

Ils ont insisté sur le fait que les réflexions et les énergies des Musulmans doivent être axées sur la formulation de réponses plutôt que sur des interrogations répétées.

Le monde musulman a besoin d'un changement pensé et mené par lui-même et non celui imposé de l'extérieur. Cela nécessite une ouverture d'esprit et une vivacité

intellectuelle ainsi qu'une volonté et une direction politiques beaucoup plus affirmées que ce qu'on a vu lors des crises passées.

L'absence d'une démarche opportune et consensuelle pour atteindre cet objectif, pourrait avoir des conséquences imprévisibles susceptibles d'entraîner d'autres vagues de destruction, d'aliénation, de désespoir, d'embarras et de dépendance dans le monde musulman.

Le monde musulman a besoin d'une vision qui puisse permettre de relever ces défis et de bâtir un avenir plus radieux pour les Musulmans à travers le monde. Il s'agit d'une vision pour un monde musulman uni dans les cœurs, dans les idées et dans l'effort, une vision pour une communauté des nations et d'États qui incarne la justice, le développement et la force morale, une vision pour un monde musulman disposant d'une stature internationale effective à travers une organisation efficiente, compétente et forte.

C'est à ce stade particulier que les oulémas et penseurs ont élaboré un programme d'action résolument orienté vers l'avenir. Ce plan d'action comporte des mesures de large portée qui doivent être prises pour sortir les Musulmans de leur état de faiblesse actuel pour instaurer un monde musulman unifié, solide et fort.

C'est pour cette raison, tous les débats ont porté sur la restructuration de l'OCI pour qu'elle soit la voix et le moyen d'expression du monde musulman. Cette nouvelle vision a pour objectif d'exhorter les États membres de l'OCI à réformer radicalement leur organisation internationale et à l'investir d'une nouvelle mission qui puisse servir les intérêts actuels et à venir de la Oumma.

Il ressort de ce qui précède que l'OCI doit être investie d'une nouvelle mission. Ses fonctions, son champ d'activité, sa structure, son personnel, ses relations internes et externes et sa performance doivent être revus conformément à cette nouvelle mission. Une nouvelle OCI, basée sur les principes de transparence, de responsabilité, d'efficacité et de souplesse doit prendre des initiatives pour s'attaquer aux problèmes pressants qui se posent de nos jours.

Une nouvelle OCI aura un champ plus vaste d'activité comprenant le suivi, la coordination, l'élaboration de programmes et la sensibilisation sur des questions aussi cruciales que la prévention et la gestion des conflits, les problèmes des minorités, les aides d'urgence, l'harmonisation des politiques, le développement économique et commercial, la science et la recherche, l'éducation et la culture, les droits de l'enfant et de la femme, la prévention de l'extrémisme sous toutes ses formes et la dissipation des tensions religieuses, sectaires et ethniques selon les lignes tracées par les penseurs et dirigeants.

Pour atteindre ces objectifs, la réforme de l'OCI doit passer par une redéfinition de sa mission, de son statut, de sa structure et de ses fonctions en harmonie avec les principes communs et les aspirations des États et sociétés musulmans.

Seule une organisation internationale possédant ces qualités et disposant d'un personnel motivé recruté selon le mérite ainsi que de ressources financières suffisantes peut réaliser la vision définie et faciliter la mise en œuvre du programme d'action pour le devenir des pays musulmans.

Seule une nouvelle OCI qui représente et catalyse un changement fondé sur des principes clairement définis et une modération éclairée peut accomplir sa

mission en tant que base d'action pour les États musulmans et représenter le monde musulman de la meilleure façon possible au niveau des fora internationaux.

Pour conclure, toute la Oumma souhaite qu'il soit mis fin à l'approche passive et isolée adoptée face aux défis qui se posent aujourd'hui au monde musulman. Elle souhaite également parler d'une seule et même voix et harmoniser ses actions. Une nouvelle OCI sera le moyen pouvant édifier pour le monde musulman un avenir plus radieux et prometteur pour des centaines de millions de personnes à travers le monde. Sa réussite sera une véritable performance historique non seulement pour les Musulmans mais aussi pour l'humanité dans son ensemble.

## **Annexe V**

### **Rapport du Secrétaire général sur la question de la Palestine et d'Al Qods Al Charif**

#### **Troisième session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet**

**Makka al-Moukarramah (Royaume d'Arabie saoudite)  
5-7 dhu al-hidjdja 1426 H / 6-8 décembre 2005**

#### **La situation dans les territoires palestiniens**

Ces derniers temps, la question palestinienne a connu d'importants développements avec la mise en œuvre par le Gouvernement israélien de son plan unilatéral relatif au redéploiement de ses forces à l'extérieur de la bande de Gaza, le démantèlement de toutes les colonies de Gaza et le départ de leurs occupants et d'autres colons établis en Cisjordanie. Le Secrétaire d'État américain aux affaires étrangères a déployé des efforts qui ont abouti à un accord israélo-palestinien au sujet des points de passage sur la voie terrestre reliant l'Égypte à Gaza et le passage sûr entre celle-ci et la Cisjordanie.

En dépit de l'atmosphère positive ayant suivi le retrait israélien du secteur de Gaza, Israël a récemment pris des mesures visant à créer, au nord de Gaza, en territoire palestinien, une zone tampon large de quelques centaines de mètres. Les forces israéliennes ont poursuivi le pilonnage de plusieurs régions du secteur de Gaza aux canons, aux chars et à l'aviation, faisant des dizaines de martyrs et de blessés. Le représentant du Quartet, James Wolfensohn, a critiqué les mesures israéliennes et a dit qu'Israël se comportait comme si l'évacuation de Gaza n'avait pas eu lieu, révélant en outre que l'état hébreux a demandé l'arrêt de l'étude préliminaire entreprise par la Banque mondiale pour relier le secteur de Gaza à la Cisjordanie.

Israël poursuit ses incursions dans les villes, les villages et les camps de réfugiés en Cisjordanie occupée; il a commis de nouveaux massacres des populations et lancé des campagnes d'envergnure; il maintient les sanctions collectives contre les citoyens palestiniens. Israël poursuit l'implantation des colonies, la construction de routes de contournement, du mur de séparation et l'installation des barrages militaires qui entravent la circulation des populations. Israël a en outre réservé, en Cisjordanie, de nombreuses routes à l'usage exclusif des colons juifs et interdites aux palestiniens, ce, dans le cadre d'un plan de séparation raciste révélé récemment et ayant pour objectif de créer une nouvelle réalité sur le terrain. Ce plan prévoit la confiscation de vastes superficies des terres palestiniennes afin de créer de nouvelles routes pour les seuls juifs et d'ériger des passages, des portails et des postes de contrôle pour surveiller la circulation des palestiniens qui n'auront pas accès à ces routes.

## **Pertes économiques**

Le Centre national palestinien d'information a publié un rapport qui indique que la valeur des pertes subies par l'économie palestinienne depuis le déclenchement de l'Intifada s'élève à 15 milliards 633 millions de dollars à cause des mesures israéliennes, notamment, le blocus, les sanctions collectives, les bombardements, la destruction des infrastructures et des propriétés publiques et privées. Selon le rapport, le PIB a baissé de 40 %, les exportations de 54 %, le volume des investissements de 145 millions de dollars, la hausse du taux de chômage est passé de 10 % avant l'Intifada à 27 %. Le rapport indique encore que 67 % des familles palestiniennes ont perdu la moitié de leurs revenus. Les opérations militaires israéliennes ont endommagé plus de 9 000 usines dont 430 ont été totalement détruites. Mille sept cent vingt établissements économiques palestiniens ont été fermés par suite de la construction du mur de séparation. La main-d'œuvre palestinienne, qui ne peut accéder aux lieux de travail à cause du mur et du blocus imposé aux villes et villages, a perdu 3 milliards 800 millions de dollars. Les pertes du revenu net et du PIB s'élèvent à 9 milliards 163 millions de dollars.

## **La colonisation et le mur**

Bien qu'il ait évacué le totalité des colonies de Gaza et quatre autres colonies au nord de la Cisjordanie, Israël n'en continue pas moins d'agrandir les colonies existant en Cisjordanie. On a ainsi récemment découvert un accroissement notable du nombre de colons en Cisjordanie qui est passé à plus de 260 000 en août 2005 pour la seule Cisjordanie et à plus de 180 000 vivant dans 11 quartiers de colonisation éparpillés à l'intérieur et autour de la partie est de la ville d'Al Qods, occupée depuis 1967.

Récemment, les activités de colonisation israélienne en Cisjordanie se sont étendues à la confiscation de vastes superficies de terres palestiniennes pour agrandir la colonie de Ramat Yache, située au cœur de la ville d'Al-Khalil. On vient d'apprendre que le couvre-feu permanent et les sanctions collectives imposées aux citoyens palestiniens de la ville d'Al-Khalil ont conduit au renvoi, hors de leurs foyers, de 30 000 palestiniens qui vivaient dans la partie ancienne de la cité. Leurs maisons ont été confisquées et y ont été remplacées par des milliers de colons amenés de l'extérieur. Il s'agit là d'une opération de nettoyage ethnique qui vise à judaïser la ville d'Al-Khalil et à imposer des réalités empêchant la création d'un État palestinien indépendant.

Israël a également confisqué des terres pour construire une route de contournement reliant un certain nombre de colonies situées au sud-ouest de la ville de Kalkilya. D'autres terres ont également été confisquées pour l'agrandissement de la colonie de « Annab » implantée à Toulkarem. Il s'y ajoute la confiscation de centaines d'hectares de terres à Naplouse et Bethléem pour la construction de nouvelles parties du mur de séparation raciale. L'Autorité nationale palestinienne a publié un rapport indiquant que les activités de colonisation avaient enregistré un accroissement de 100 % durant le mois de juillet par rapport au mois de juin. Certaines informations ont révélé dernièrement que le Gouvernement israélien avait décidé de renforcer la colonisation à Ghour-al-Ordon et qu'une enveloppe de

20 millions de dollars avait été dégagée pour un projet de colonisation à réaliser en 2005-2006.

Pendant ce temps, les travaux de construction du mur de séparation se sont poursuivis et ont même vu leur cadence s'accélérer. De nouveaux pans du mur ont été construits, surtout autour d'Al Qods occupée, pour faire de la colonie de Maalih Adoumim, dont le périmètre dépasse la superficie de Tel-Aviv, une véritable ville par la confiscation de 12 000 hectares de terres cisjordanienues à annexer au territoire de la municipalité artificiellement créée.

Les autorités israéliennes ont parachevé la construction de la plus grande partie du tracé du mur au sud de la ville d'Al Qods, en laissant les agglomérations de Bethléem et Bethjala derrière une clôture haute de 11 mètres, en expropriant des milliers d'hectares de terres palestiniennes et en transformant la ville natale du Messie en une ville fantôme complètement coupée d'Al Qods. Les autorités occupantes ont également transformé la mosquée Bilal Ibn Rabah à Bethléem en une synagogue et l'ont annexée à Israël.

Au nord de la ville occupée d'Al Qods, Israël a parachevé la construction de nouvelles parties du mur en isolant complètement les villages palestiniens qui sont ainsi transformés en de véritables bantoustans entourés de clôtures infranchissables des quatre côtés. Israël est en passe de parachever la reconversion du barrage militaire de Kalendia, en un point de passage frontalier permanent qui coupe la ville d'Al Qods de son environnement palestinien. Le chef du Gouvernement israélien a récemment déclaré qu'Israël est déterminé à poursuivre l'implantation des colonies en Cisjordanie et au Golan et à parachever la construction du mur de séparation.

## **La ville d'Al Qods**

Israël a maintenu le blocus de la ville d'Al Qods occupée. Il continue à en interdire l'accès aux Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza et à imposer des restrictions draconiennes à l'accès des fidèles à la mosquée d'Al-Aqsa. Les Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza ont été empêchés d'accéder à la mosquée et d'y prier pendant le mois béni de Ramadan.

Dans le cadre des tentatives israéliennes visant à modifier les monuments de la ville d'Al Qods occupée et de s'immiscer dans les affaires des waqfs islamiques en vue d'étendre leur domination sur les monuments islamiques, la direction israélienne de l'archéologie a publié un rapport dans lequel elle prétend que les murs entourant la cité sainte subissent une fissuration dangereuse qui pourraient provoquer la chute en grande partie. La direction des waqfs islamiques a répondu que le rapport israélien cache la volonté des autorités d'occupation d'intervenir dans les travaux de réfection des monuments historiques au service des intérêts d'Israël par la judaïsation de la ville et la modification de ses monuments. Le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique a rendu public, le 20 novembre 2005, un communiqué de presse sur la situation actuelle des lieux saints et des monuments historiques dans la ville d'Al Qods Al Charif, en raison des mesures israéliennes et des fouilles entreprises par les autorités d'occupation au dessous de la mosquée Al-Aqsa et des murs entourant la cité ancienne. Le communiqué réaffirme que l'Organisation de la Conférence islamique est disposée à faire le nécessaire pour préserver l'identité islamique de la ville d'Al Qods Al Charif, reconstruire et entretenir ses monuments religieux et historiques.

La Cour suprême d'Israël a permis en octobre dernier à un groupe d'extrémistes juifs de pénétrer dans la mosquée Al-Aqsa et d'y prier et ce, pour la première fois depuis 1967. Cet acte israélien intervient après l'annonce faite à maintes reprises par les groupes d'extrémistes juifs de leur intention de profaner la destination du voyage nocturne du Prophète (Prière et Salut d'ALLAH sur Lui) et de l'attaquer aux missiles.

Israël a également poursuivi de plus belle ses tentatives de judaïsation de la ville occupée d'Al Qods et de modification de ses composantes culturelles, géographiques et démographiques. Il a parachevé la construction de 70 % du mur qui place la ville dans un étai de 130 kilomètres de long et va intégrer une vingtaine de colonies tout en coupant 250 000 habitants de la partie est d'Al Qods de leur milieu géographique et démographique naturel et en transformant Al Qods en une agglomération de quartiers pauvres et isolés.

D'un autre côté, la colonisation israélienne a redoublé d'intensité à l'intérieur même de la Ville sainte. Ainsi, l'association de colonisation appelée « Association pour le développement de l'ancienne Cité », vient d'enregistrer 1 300 domaines appartenant à des Palestiniens au nom de Juifs afin de judaïser la Ville sainte. Il a été aussi annoncé récemment que le Gouvernement israélien a alloué un budget de 15 millions de dollars au renforcement de la colonisation juive à Al Qods dans le cadre d'un plan visant à créer des colonies israéliennes et à enrayer la croissance démographique palestinienne. Il s'agit, entre autres, de construire un parc de loisirs et des centres touristiques dans la périphérie de la Ville sainte dont un sur le versant du mont des oliviers, de reconvertir en théâtre la « grotte de Salomon », où les colons ont implanté une colonie et de construire une route reliant les foyers de colonisation *intra-muros* aux grandes implantations situées dans la périphérie de la ville.

La tentative d'Israël la plus grave, dans le cadre de judaïsation de la Ville sainte est la décision du Gouvernement d'allouer 100 millions de dollars pour la réfection des bâtiments et des routes de la ville d'Al Qods Al Charif occupée et y mettre en relief l'architecture juive.

En outre, la municipalité de l'occupation israélienne à Al Qods a autorisé le lancement d'un nouveau plan de colonisation comprenant une centaine de logements et un hôtel pour les Juifs dans le secteur de Jebel Al-Mokabar au sud-est d'Al Qods. Le projet s'étend sur 48 000 mètres carrés, dont la moitié sera réservée à la construction d'une synagogue et de logements et le reste à un hôtel qui surplombe la partie sud est de la ville.

Plus récemment, Israël a fait part de son intention de créer un autre foyer de colonisation au cœur de Bab Al-Sahirat, situé à l'extérieur des remparts de la vieille ville et d'y ériger une synagogue surmontée d'un dôme en or pour rivaliser avec le fameux Dôme du Rocher, tentant ainsi de judaïser la Ville sainte, non seulement géographiquement et démographiquement parlant, mais aussi culturellement. De surcroît, les autorités occupantes ont émis des ordres de démolition de plus de 120 maisons palestiniennes du village de Salwan, situé au sud des remparts, sous prétexte d'aménager un parc de loisirs et de sauvegarder de prétendus vestiges juifs.

## Démarches politiques

La récente escalade israélienne a porté un coup sévère aux efforts de paix déployés au niveau international et tempéré les espoirs palestiniens quant à la progression du processus de paix. La région a connu de nombreuses activités politiques. C'est ainsi que le Président Mahmoud Abbas s'est rendu dans certaines capitales européennes et arabes ainsi qu'à Washington où il a rencontré le Président Bush, dans le cadre de l'action au service de la cause palestinienne.

En application des termes du communiqué final sanctionnant la trente-deuxième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères tenue à Sanaa, la délégation ministérielle islamique composée du Maroc, du Yémen, du Sénégal, de la Malaisie, de la Turquie, de la Palestine et du Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique a eu des rencontres avec les membres du Quartet, au Siège des Nations Unies à New York, en marge de la soixantième session de l'Assemblée générale de l'ONU. La délégation a rencontré le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergueï Larov et le Haut Représentant de l'Union européenne, chargé de la politique étrangère et de la sécurité, Javier Solana. Les entretiens avec ces responsables ont été axés sur la cause d'Al Qods Al Charif et les dangers qui menacent la Ville sainte. La délégation a tenu à leur rappeler que la cause d'Al Qods est la cause centrale de l'Organisation de la Conférence islamique, une cause internationale qui intéresse tous les pays du monde. La délégation a demandé, lors de ces rencontres que tout soit fait pour arrêter les agressions israéliennes contre la Cité, lever le blocus qui lui est imposé, rejeter les mesures israéliennes visant à la judaïser et à modifier ses monuments, arrêter la construction du mur de séparation et les actes d'implantation coloniale, y compris la fusion entre la colonie de Maalih Adomim et la ville d'Al Qods qui intervient avant les négociations sur le statut final et crée une réalité préjudiciable à l'établissement d'une paix juste au Moyen Orient. La délégation ministérielle islamique va poursuivre sa mission par de nouveaux contacts à Washington, à Londres et au Vatican.

## Visite du Secrétaire général en Palestine

Le Secrétaire général a effectué, en mai dernier, une visite en Palestine où il a rencontré le Président Mahmoud Abbas, son Premier Ministre, Ahmed Kourei et d'autres ministres et responsables palestiniens. Il a examiné avec eux la situation en Palestine et les moyens de soutenir le peuple palestinien dans son combat pour recouvrer ses droits nationaux à la liberté, à l'indépendance, à l'établissement d'un état sur son sol. Le Secrétaire général s'est rendu à Al Qods Al Charif et dans la mosquée Al-Aqsa et pris connaissance des problèmes que vit la Ville sainte par suite du blocus et des autres mesures qui lui sont imposés par les occupants sionistes.

La situation aujourd'hui est plus grave qu'elle ne le paraît de prime abord. La Ville sainte traverse la phase la plus difficile de son histoire et se trouve en état d'agonie à cause de la répression, de l'isolement et du blocage. La présence arabo-islamique y est en voie de disparition totale, par suite de la politique de judaïsation, de la création sur le terrain d'un fait accompli qui ne peut être modifié. Pour faire face à cette situation, il faut une politique de confrontation et un programme d'action systématique permettant d'arrêter la judaïsation accélérée qui a pour objectif d'opérer les modifications les plus vastes et les plus profondes possibles.

La préservation du caractère arabo-islamique d'Al Qods est liée à la sauvegarde de la présence humaine, seule capable d'empêcher la concrétisation du plan israélien. Cela appelle l'amélioration des conditions de cette présence, le renforcement de ses moyens matériels et de sa résistance, la protection des institutions de la Ville sainte qui s'assignent cette mission, ce dans le cadre d'un programme systématique de soutien à Al Qods, tenant compte des priorités, en particulier, des besoins fondamentaux, avec en tête l'habitat, la santé, la culture, la sauvegarde du caractère et de l'identité islamique des lieux.

Le Secrétaire général a discuté avec les responsables palestiniens ce que l'Organisation de la Conférence islamique, les institutions caritatives et les organes qui en dépendent pourraient faire pour soutenir et renforcer la position de la Ville sainte et ses habitants. Il a été convenu à cet égard, que le Centre de recherche sur l'histoire, l'art et la culture islamique (IRCICA, Istanbul) participe aux travaux de réfection de la cité, en collaboration avec l'Université d'Al Qods.

Le Secrétaire général soumet le présent rapport à la troisième session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet pour décision appropriée.

## **Annexe VI**

### **Texte final des recommandations de la Commission des éminentes personnalités (C. E. P.)**

#### **Troisième session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet**

**Makkah al-Moukarramah (Royaume d'Arabie saoudite)  
5-6 dhu al-qa'ada 1426 H / 7-8 décembre 2005**

#### **Introduction**

Le monde musulman doit aujourd'hui faire face à des défis colossaux au plan politique, sécuritaire, économique, intellectuel, idéologique, scientifique, technologique, médiatique et organisationnel. L'OCI est effectivement un important vecteur d'assistance au monde musulman pour lui permettre de relever tous ces défis.

Le dixième Sommet islamique avait décidé de constituer une commission d'éminentes personnalités en vertu de sa résolution 45/10-P(IS) en vue de « préparer une stratégie et un plan d'action destinés à habilitier la Oumma islamique à relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle, d'élaborer un plan cohérent pour promouvoir universellement et en particulier, parmi les sociétés musulmanes, les politiques et programmes de promotion de la modération éclairée, et de faire des recommandations pour réformer et restructurer le système de l'OCI ».

Forte de 17 membres (Pakistan, Gambie, Malaisie, Indonésie, Iran, Soudan, Arabie saoudite, Maroc, Qatar, Yémen, Burkina Faso, Sénégal, Nigeria, Turquie, Kazakhstan, Palestine et Égypte) (voir liste en annexe), la Commission s'est réunie du 27 au 29 janvier 2005 à Putrajaya et, une seconde fois, les 28 et 29 mai 2005 à Islamabad, sous la présidence de la Malaisie, en vue de mettre la touche finale à ses recommandations.

Les recommandations de la CEP ont été regroupées dans les trois documents suivants :

- i) Les défis du XXI<sup>e</sup> siècle;
- ii) Les politiques et programmes de promotion de la modération éclairée;
- iii) La réforme et la restructuration de l'OCI.

L'ensemble de ces documents, accompagnés des recommandations pertinentes, est soumis par la Commission, en vertu du mandat qui lui a été confié par le dixième Sommet de Putrajaya (octobre 2003) et de la recommandation faite dans ce sens à sa première réunion en janvier 2005, à l'appréciation du Sommet extraordinaire de l'OCI à La Mecque (novembre 2005) pour examen et adoption et aux fins de mise en œuvre.

Islamabad, le 29 mai 2005

## **Document 1**

### **Les défis du XXI<sup>e</sup> siècle**

#### **I. Défis politiques**

- i) La marginalisation continuelle de la Oumma en termes de participation à l'élaboration de l'agenda international.
- ii) Forger une plus grande unité et harmonie au sein de la Oumma grâce au renforcement des capacités et assurer la stabilité pour réaliser le développement et le progrès.

#### **Recommandations**

- i) Formuler et mettre en œuvre les bonnes pratiques consensuelles pour lutter contre la corruption et promouvoir la responsabilisation et la transparence dans les secteurs public et privé.
- ii) Étudier les meilleures pratiques dans les pays de l'OCI en matière de gouvernance y compris les voies et moyens permettant de promouvoir le renforcement des capacités des pays les moins avancés (PMA).
- iii) Promouvoir la démocratie, la société civile, la participation politique et le respect des droits de l'homme.
- iv) Inciter les États membres à jouer un rôle plus actif au sein des organisations internationales.
- v) Les membres de l'OCI doivent soutenir les candidats des pays membres aux postes internationaux.
- vi) Les membres de l'OCI doivent s'impliquer davantage dans le processus de réforme des NU et veiller notamment à une représentation adéquate des membres de l'OCI au sein du Conseil de Sécurité.
- vii) Établir une coordination plus dynamique pour promouvoir les justes causes des peuples musulmans vivant sous l'occupation.
- viii) Œuvrer à l'amélioration de la situation des communautés et minorités musulmanes dans les pays non membres.
- ix) Élaborer un plan d'intégration graduelle de l'OCI, à l'instar des autres entités régionales, pour habiliter la Oumma à relever les défis et à répondre aux impératifs de la mondialisation au XXI<sup>e</sup> siècle.

#### **Organes exécutives**

- i) Sommet islamique et CIMAE.
- ii) Secrétariat général.
- iii) Missions permanentes de l'OCI à New York et Genève, et aussi à Vienne et Bruxelles lorsqu'elles seront établies.

- iv) Groupe de travail de l'OCI pour les droits de l'homme et les questions humanitaires à Genève.

## **II. Défis sécuritaires**

- i) Conflits entre les nations musulmanes.
- ii) Occupation étrangère de territoires musulmans.
- iii) Tensions liées au statut de la minorité musulmane dans un certain nombre de pays non membres.
- iv) Tendances extrémistes dues au sentiment d'injustice, de découragement et de désespoir.

### **Recommandations**

- i) Promouvoir les mesures d'instauration de la confiance et développer un système de sécurité collective auquel tous les pays islamiques seront appelés à se plier internationalement pour éviter les disputes et les conflits.
- ii) Relancer la décision de créer une cour islamique de justice.
- iii) La tendance d'une certaine frange parmi la Oumma à recourir au terrorisme et à la violence doit être combattue par différents moyens, entre autres :
  - Convaincre les grandes puissances de s'attaquer aux causes profondes du terrorisme;
  - Encourager les interprétations de l'Islam qui prônent la paix et la non-violence et populariser les principes ou programmes visant à promouvoir une civilisation islamique équilibrée, contemporaine et cohérente (Islam Haddari).

### **Organes exécutives**

- i) Sommet islamique et CIMAE.
- ii) Secrétariat général de l'OCI.
- iii) Groupe de travail de l'OCI pour la paix et la sécurité à New York et Groupe de travail pour le désarmement à Genève.
- iv) Think Tank de l'OCI (une fois créée), universités et médias.

## **III. Défis économiques**

- i) Incapacité de promouvoir et de mettre en œuvre des politiques de développement durable à l'échelle de la région OCI.
- ii) Incapacité d'éradiquer la pauvreté, la corruption, la maladie, de garantir les droits fondamentaux et de pourvoir aux besoins les plus élémentaires.

- iii) Incapacité de développer une coopération économique forte en dépit de l'immensité des ressources naturelles et humaines.
- iv) La mondialisation et la nécessité d'en contenir les effets pervers.

#### **Recommandations**

- i) S'attaquer à l'éradication de la pauvreté en recourant à des mesures comme le renforcement des capacités, le microcrédit et la réforme des petites et moyennes entreprises (PME) et la réforme agraire.
- ii) Promouvoir la coopération économique et la coordination entre les États membres pour leur permettre de planifier et de gérer efficacement leurs ressources naturelles et environnementales et favoriser ainsi une meilleure intégration économique.
- iii) Inciter les États membres à signer et ratifier l'ensemble des accords commerciaux et économiques de l'OCI existants.
- iv) Encourager l'intégration et le développement économique régional par le biais des accords de libre échange, les unions douanières, les marchés communs et autres activités visant à promouvoir le commerce et le développement intra-OCI.
- v) Promouvoir les projets de coopération institutionnelle entre l'OCI et les NU, la BID, la Banque mondiale et le G-8.
- vi) Le Secrétaire général doit siéger au Conseil des Gouverneurs de la BID.

#### **Organes exécutives**

- i) Secrétariat général.
- ii) BID.
- iii) COMCEC.
- iv) CIDC.

### **IV. Défis éducationnels, scientifiques et technologiques**

- i) Faible niveau de contribution à la science et à la technologie, notamment dans le domaine de la recherche et du développement.
- ii) L'absence d'une éducation de qualité et autres imperfections du système éducatif.
- iii) L'incapacité à produire des idées créatives et innovantes.

#### **Recommandations**

- i) Augmenter la dotation budgétaire dans des proportions substantielles pour garantir un enseignement de qualité et promouvoir la recherche et le développement.
- ii) Encourager le secteur privé à participer à la recherche et au développement.

- iii) Créer un consortium de l'enseignement supérieur pour promouvoir la recherche scientifique dans les pays de l'OCI et y créer des opportunités académiques, entre autres, pour les étudiants musulmans qui se trouvent dans l'incapacité de poursuivre leurs études supérieures dans les universités d'Occident à cause des difficultés consécutives au 11 septembre 2001.
- iv) Promouvoir l'échange de technologies entre les pays de l'OCI.
- v) Renforcer le COMSTECH au plan institutionnel et financier.
- vi) Encourager l'ouverture d'esprit et la réflexion critique au sein du système éducatif.
- vii) Inciter l'OCI à développer des cursus universitaires normatifs afin d'éliminer tous les préjugés réciproques et demander au Secrétaire général d'approcher les pays occidentaux pour les convaincre de gommer les stéréotypes et les idées reçues sur l'Islam qui abondent dans leurs manuels scolaires.
- viii) Lancer des initiatives spéciales pour l'enseignement des filles et l'alphabétisation des femmes.
- ix) Moderniser les cursus des écoles religieuses.

#### **Organes exécutives**

- i) COMSTECH.
- ii) UIT à Dhaka.
- iii) Le Fonds de la Banque islamique de développement pour le développement de l'infrastructure (FUIW).
- iv) BID.
- v) Secrétariat général.

## **V. Défis médiatiques**

Mauvaise image et stéréotypes négatifs de l'Islam et de la Oumma.

#### **Recommandations**

- i) Renforcer la compréhension et l'interprétation de la foi et de la religion islamiques afin d'en améliorer l'image et la compréhension auprès des autres.
- ii) Envisager une stratégie médiatique appropriée, y compris le recrutement d'entités professionnelles pour améliorer l'image de l'Islam et des Musulmans en Occident et dans le reste du monde non musulman.
- iii) Établir des relations de travail et une meilleure coordination entre le département de l'information de l'OCI et les médias nationaux des États membres.

### **Organes exécutoires**

- i) Secrétariat général.
- ii) ISESCO.
- iii) IINA.

## **Document 2**

### **Politiques et programmes stratégiques pour promouvoir la modération éclairée**

#### **Introduction**

L'agenda de la modération éclairée comporte deux approches, à savoir :

- a) Remédier aux problèmes internes des pays islamiques par la réforme de l'éducation et l'éradication de l'extrémisme, du radicalisme et de la violence sectaire;
- b) Mettre l'accent sur l'obligation morale des puissances occidentales qui ont directement ou indirectement contribué à l'injustice, à l'oppression ou à l'agression dans le monde, pour prêter leur assistance socioéconomique à l'éradication de la pauvreté dans les pays du Sud.

#### **1. Définition de la modération éclairée**

La modération éclairée est un concept dérivé de :

a) La description coranique de la Oumma islamique en tant que « Omatan Wasatan, » (« nation du juste milieu... », Al Baqarah : 143); b) de l'injonction coranique d'éviter les pratiques religieuses extrémistes (Al Anaam : 153); c) de la norme prophétique énonçant que « Le meilleur moyen de régler les affaires pendantes est toujours le plus modéré » et d) de l'importance attachée par l'Islam à la quête éperdue du savoir dans le monde où nous vivons afin que ce savoir éclaire notre vie;

b) L'essence même de la modération éclairée est d'éviter les extrêmes qui peuvent entraîner (ou ne pas entraîner) des charges superflues pour soi-même ou pour les autres. L'attitude ou le comportement modéré, qui intériorise les principes rationnels prônés par le Coran, les Hadits authentiques et la sagesse (Hikmah), est l'une des principales caractéristiques du croyant (MU'MIN). Toutefois, la modération n'implique aucun compromis sur les principes ou sur l'obligation de remplir ses devoirs religieux établis.

#### **2. Politique interne**

##### **A. Mesures à prendre dans l'immédiat**

- Rejet du terrorisme et bannissement des organisations terroristes.
- Rejet de l'extrémisme religieux et du radicalisme.

- Rejet de l’extrémisme et du radicalisme séculiers.
- Promotion du principe et de la pratique de la modération dans la vie religieuse.
- Promotion de la bonne gouvernance, de la souveraineté de la loi et de l’égalité des citoyens devant la loi.
- Promotion de la participation publique, de la représentativité du gouvernement et des réformes démocratiques.
- Mise en œuvre des principes de la séparation des pouvoirs, de l’indépendance de la magistrature et de la suprématie de la justice.
- Promotion du Plan d’intégrité nationale pour combattre et éradiquer la corruption et la mauvaise gestion dans les secteurs public et privé.
- Promotion du dialogue interreligieux et interculturel entre l’Orient et l’Occident.
- Promotion de l’idée du Jihad pacifique dans ses multiples dimensions, à savoir le Jihad économique, le Jihad éducatif, le Jihad intellectuel, le Jihad écologique, le Jihad moral, le Jihad contre la pauvreté, le crime, la drogue, le sida, etc.

#### **B. Priorités absolues**

- Promotion d’une approche globale, cohérente et moderniste (*Manhaj Hadhari*) en termes de développement de la société islamique comme stratégie pour la réalisation des objectifs de la modération éclairée. Le programme de « l’Islam Hadhari » tel qu’il est pratiqué en Malaisie est un bon exemple d’approche, basé sur le principe fondamental du « Imane » et de la « Taqwa » en Dieu.
- Promotion d’une société protectrice basée sur les principes de justice sociale, de compassion et d’égalitarisme.
- Révision et réforme de l’éducation religieuse islamique dans le sens d’une éducation plus équilibrée, cohérente et intégrant les dimensions de « Fardu’Ain » et de « Fardu Ki Fayah ».
- Éradication de la pauvreté, de l’analphabétisme et abolition du travail des enfants ou de l’exploitation.
- Promotion de programmes de télévision, de films et de sites Internet respectueux de la morale et mise à l’écart des éléments ayant une influence négative.
- Rejet de la « Fitna » (sédition, diffamation) dans le domaine de la culture politique, dans les médias et sur l’Internet.
- Faire proscrire par les autorités religieuses les enseignements, pratiques et cultes anormaux et déviants.

#### **C. Sur le long terme**

- Œuvrer à promouvoir l’éducation continue et la maîtrise de toutes les branches du savoir.

- Promouvoir les valeurs éthiques supérieures dans tous les compartiments de la vie sociale et nationale dans le but de forger une société vertueuse.
- Changer les mentalités étroites et exclusivistes des groupes islamiques (*Jama'at*).
- Promouvoir la contribution positive de la civilisation islamique d'Espagne à l'Occident et à l'humanité, en termes de tolérance, de coexistence pacifique des trois religions abrahamiques (islam, christianisme et judaïsme) et de développement de la science et de la technologie par les scientifiques et les érudits musulmans.

### **3. Politique extérieure**

#### **A. Actions à mener dans l'immédiat**

- Éviter la confrontation et la capitulation face aux puissances occidentales.
- Renforcer les relations existantes entre l'OCI et l'UE et établir le dialogue avec le Japon, la Corée, la Chine, l'Amérique latine, etc.
- Rejeter l'amalgame fait entre l'Islam et le terrorisme.
- Créer un environnement propice pour inciter les pays occidentaux ou est-asiatiques à fournir leur assistance, à financer ou à transférer leurs technologies en vue d'améliorer ou d'accélérer le développement socioéconomique des pays musulmans.
- Promouvoir une image radieuse et équilibrée des vraies valeurs et des principes de l'Islam par tous les moyens et canaux existants.

#### **B. Priorités absolues**

- Éclairer les dirigeants occidentaux et le public sur le fait que : i) l'Islam a joué un rôle positif dans l'essor de la civilisation occidentale moderne et ii) qu'ils ont l'obligation morale de promouvoir en retour le développement socioéconomique des pays du Sud.
- Attirer l'attention de la communauté internationale sur les dangers que représentent le sionisme, le néoconservatisme, l'évangélisme chrétien agressif, l'extrémisme juif, l'extrémisme hindou et l'extrémisme séculier dans le domaine des affaires internationales et dans le contexte de la « guerre contre le terrorisme ».
- Miser sur la diplomatie et sur les cours internationales de justice et s'abstenir de tout recours à la force ou à l'unilatéralisme pour résoudre les crises internationales.

#### **C. Sur le long terme**

- Ancrer les principes de solidarité internationale afin de réduire la fracture économique et culturelle entre les riches et les pauvres, entre le Nord et le Sud.

## 4. Programmes

### A. Éducation religieuse islamique

Outre l'enseignement de la *Aqidah* et de la *Ibadah* islamiques, l'éducation religieuse doit viser à promouvoir la prise de conscience de ce qui suit :

- Les normes et préceptes de l'Islam astreignant le musulman à pratiquer les valeurs de paix (Salam), de modération (Tawassout); de tolérance (Tasamouh), de consultation (Choura), de justice (Adalah), d'équilibre (Tawazun), de patience (Sabr), de liberté (Hurriya), d'équité (Mousawah), de fraternité (Oukhouah) et de compassion (Rahmah).
- La communauté musulmane est supposée être « la meilleure des communautés » (KAIROU-OUMAT) en termes de bonne conduite et de contribution exemplaire au bien-être de l'humanité et « une bénédiction pour toute l'humanité » (RAHMATAN LIL ALAMIN) dans ses relations avec le reste des nations. Néanmoins, les Musulmans sont encouragés à quérir le savoir et la sagesse auprès des autres civilisations à l'Est comme à l'Ouest.
- Tous les efforts pacifiques et non violents visant à promouvoir le bien-être et le progrès de la Oumma islamique ou de l'humanité participent du *Jihad*.
- La diversité des individus, des cultures, des religions et des civilisations doit être acceptée en tant que moyen d'apprendre mutuellement les uns auprès des autres, à respecter les différences et à promouvoir l'interaction pacifique, la coopération et le dialogue.
- L'Islam prêche les valeurs de la dignité humaine et reconnaît l'opportunité égale pour tous les êtres humains des différentes confessions dans le maintien des relations personnelles et des rapports harmonieux entre les religions et dans le processus général de la prise de décisions internationales.
- Toutes les bonnes actions des Musulmans et les efforts et programmes des gouvernements islamiques en vue d'améliorer le niveau et la qualité de vie des Musulmans, d'accélérer le développement socioéconomique, ou de projeter une image positive de l'Islam et des Musulmans vis-à-vis de non-Musulmans, constituent une forme de dévotion (IBADAH) envers Allah dans l'acception la plus large du terme.
- Les femmes musulmanes ont des droits égaux avec les mâles, sont tenues, au même titre que leurs frères, de quérir le savoir et bénéficient de l'égalité de chances pour exceller dans leurs domaines de spécialisation respectifs.
- L'étude des sciences naturelles et des branches qui en dérivent est une obligation pour tous les enfants musulmans afin de comprendre les « signes prodigieux d'Allah » dans la nature et dans tout l'univers et de les habiliter à œuvrer au mieux être de l'humanité.
- La formation appropriée des enseignants et la production de manuels d'instruction islamique conçus pour préparer les enfants à relever les défis du pluralisme religieux, de la mondialisation, du savoir économique, de la révolution de la technologie de l'information et de la société morale, revêtent un caractère d'urgence absolue.

## **B. Institut islamique de recherche, les intellectuels et les érudits**

- Produire et élaborer une nouvelle théorie de la politique islamique et des relations internationales en se basant sur le Coran, la Sounnah, le patrimoine islamique, les sciences sociales modernes et une compréhension intelligente des réalités du monde contemporain et de la Oumma islamique.
- Produire des livres à la gloire de l’Islam et de la civilisation islamique en Espagne, les Balkans et l’Asie centrale et du sud et dans d’autres régions du monde, en mettant l’accent sur l’harmonie entre la religion, la tolérance, le développement économique islamique et l’apport des Musulmans à l’essor des sciences modernes et de la technologie.
- Promouvoir et propager les aspects de la modernité et de la modernisation positifs et compatibles avec la charia en établissant un net distinguo avec les aspects négatifs ou répugnants.
- Entreprendre les recherches et études nécessaires pour démontrer que les principes et valeurs islamiques ne sont pas conflictuels mais en fait compatibles avec les valeurs humanistes qui servent d’argument au discours international moderne.
- Promouvoir les principes islamiques de respect du pluralisme culturel, religieux et civilisationnel ainsi que la pratique stricte de ces principes au fil des âges. Il conviendrait de rappeler dans ce contexte que les penseurs musulmans avaient été les pionniers du dialogue des civilisations et des religions comparées.

## **C. Médias**

- Développer le potentiel des médias islamiques (presse écrite et électronique) pour en faire un puissant outil d’éducation et de conscientisation de la Oumma.
- Intensifier la publication des matériaux islamiques avec la collaboration de la presse écrite et électronique afin de promouvoir une meilleure perception des valeurs de l’Islam de la part de la communauté internationale et de la Oumma elle-même.

## **D. Communication et organisations de la Dawa**

- Projeter à travers le monde la dimension universaliste des enseignements et des valeurs de l’Islam.
- Promouvoir l’Islam et les Musulmans en tant que civilisation contemporaine reconnaissant et respectant la diversité des cultures, des religions et des civilisations.
- Travailler ensemble afin de contrer efficacement la propagande anti-islamique dans les médias internationaux.
- Promouvoir l’idée que la campagne contre le terrorisme ne pourra être gagnée qu’en prenant des mesures équilibrées et exhaustives en s’attaquant directement aux causes profondes du terrorisme telles que le pauvreté, l’intolérance, l’injustice et l’occupation étrangère.

- Améliorer les méthodes de la Dawa en mettant à contribution les outils technologiques les plus sophistiqués afin de mieux diffuser le message de l’Islam au sein de la communauté des croyants, par le biais des médias populaires et notamment de l’internet.
- Associer les journalistes internationaux au discours intellectuel et humaniste.

#### **E. L’éducation et la paix**

- Promouvoir la qualité des enseignants, de meilleurs cursus et matériaux pédagogiques pour les établissements éducatifs islamiques dans le cadre des efforts visant à préparer la Oumma à composer avec les conséquences tant négatives que positives du processus de la mondialisation.
- Intégrer la science et la technologie modernes ainsi que la technologie de l’information et de la communication dans les établissements éducatifs islamiques.

#### **F. Rôle des femmes et des enfants**

- Soutenir toutes les initiatives visant à renforcer l’autonomisation et le rôle des femmes parmi la communauté musulmane, conformément aux valeurs islamiques d’égalité et de justice et pour le mieux-être du genre humain.
- L’OCI ou n’importe quel État membre, pourrait organiser à intervalles réguliers, des conférences internationales sur les progrès de la femme musulmane dans un pays musulman donné ou en dehors du monde musulman.

**G.** La mise en œuvre de ces recommandations incombera aux États membres qui veilleront individuellement à les intégrer à leurs priorités et programmes nationaux et y travailleront collectivement par le truchement du Secrétariat général et de ses organes subsidiaires, sous la férule du Secrétaire général de l’OCI. Ce dernier devra présenter à la CIMAE des rapports périodiques sur l’état de la mise en œuvre et les progrès accomplis et recueillera si nécessaire les informations requises et les points de vue et suggestions des États membres concernant le processus de mise en œuvre des recommandations. À cet effet, la Commission recommande au Secrétaire général de mettre en place un mécanisme d’assistance à la mise en œuvre et d’information sur le suivi de la stratégie de la modération éclairée proposée par le Président pakistanais Pervez Musharraf.

## **Document 3**

### **Réforme et restructuration de l’OCI**

#### **Les défis à relever**

- i) Dysfonctionnements structurels et carence de la volonté politique au sein de l’OCI.
- ii) Caractère déphasé de l’OCI en tant qu’organisation islamique et donc nécessité de la soumettre à une véritable cure de jouvence.
- ii) Incapacité de l’OCI à mettre en œuvre ses propres résolutions dûment approuvées.

- iv) Incapacité à mettre en œuvre les programmes retenus faute de moyens financiers.

## **Recommandations**

### **La Charte de l'OCI**

- i) L'OCI doit être restructurée, réformée et revitalisée, y compris en changeant la Charte et le nom de l'Organisation.
- ii) Maintenir les critères d'adhésion afin de préserver et de promouvoir le caractère islamique de l'OCI.

### **Cabinet du Secrétaire général**

- i) Le rôle du Secrétariat général de l'OCI doit être renforcé et celui-ci doit bénéficier d'un appui total. Il doit également jouir des prérogatives nécessaires pour pouvoir recruter ou limoger des fonctionnaires et aussi procéder à la restructuration des départements existants.
- ii) Le secrétariat général se doit de recruter les fonctionnaires strictement sur la base du mérite et parmi les postulants des États membres payant régulièrement leurs contributions. Le personnel de l'OCI doit pouvoir bénéficier d'encouragements financiers attractifs.
- iii) Le Secrétaire général doit envisager de nommer des représentants spéciaux aussi bien pour mener des missions d'enquête que pour tenter de régler les conflits/différends.
- iv) Les relations de l'OCI avec les grandes organisations internationales et régionales doivent être renforcées et pleinement mises à profit pour faire entendre la voix de l'Islam et faire avancer les causes islamiques.

### **Nouveaux départements**

- i) L'OCI doit mettre à nouveau l'accent sur les questions telles que le règlement des conflits, le dialogue interreligieux, la lutte contre l'islamophobie, les droits de l'homme, la démocratie, la bonne gouvernance, etc.
- ii) La restructuration du Secrétariat général de l'OCI doit se focaliser sur le renforcement de ses capacités pour lui permettre de gérer efficacement les dossiers tels que la pensée islamique, la promotion de la modération éclairée, l'enseignement supérieur avec un accent particulier sur la science et la technologie, la santé et le développement féminin.
- iii) Par conséquent, le Secrétariat général de l'OCI doit se doter de départements entièrement dédiés au règlement des conflits, à la modération éclairée, au développement féminin, aux ONG, aux minorités islamiques, à la planification stratégique et au consortium de l'enseignement supérieur.
- iv) Une « Think Tank » islamique doit être créée dans le contexte de l'OCI pour promouvoir activement la pensée islamique, relever efficacement les défis idéologiques et intellectuels du XXI<sup>e</sup> siècle et interagir de

manière plus adéquate avec les universités et les intellectuels d'Occident. Les membres de cette think tank incluront des personnalités averties des problèmes spécifiques rencontrés par les communautés islamiques dans les régions et contrées où elles vivent.

#### **Nouvelles missions d'observateur de l'OCI**

Établir de nouvelles missions d'observateur de l'OCI à l'étranger.

#### **Restructuration des départements existants**

- i) Restructurer le département de la Dawa et créer un département de la Dawa et de l'islamophobie.
- ii) L'IINA doit être dynamisée afin de projeter la position de l'OCI.
- iii) Créer un département de l'information fort au sein du Secrétariat général en vue d'assister le Secrétaire général et de l'aider à améliorer l'image de l'OCI et à mettre à jour le site Web de l'Organisation.
- iv) Renforcer le Département de la Palestine et d'Al Qods à la lumière de la nouvelle vision de l'OCI.

#### **Mise en œuvre des résolutions**

- i) Les États membres doivent faire la preuve de leur engagement politique et fournir l'appui financier nécessaire pour mettre en œuvre les résolutions du sommet et de la CIMAE dans le respect du calendrier fixé.
- ii) Un organe exécutif, comprenant les troïkas du sommet et de la ministérielle, ainsi que le pays siège et le Secrétariat général, doit être mis en place de toute urgence pour veiller à la mise en œuvre des résolutions ministérielles et du sommet. Les États membres concernés seront invités à participer aux délibérations.
- iii) Un Conseil des représentants permanents des États membres de l'OCI à Jeddah sera mis en place pour assurer une coordination efficace et pour veiller à la mise en œuvre et au suivi.

#### **Organe exécutoire**

Secrétariat général de l'OCI

#### **Dispositions financières y compris les contributions volontaires**

- i) Les États membres doivent s'astreindre à verser leurs contributions obligatoires intégralement et à temps.
- ii) Des pénalités doivent être infligées aux États membres en défaut de paiement de leurs contributions annuelles pendant trois années d'affilée : telles que la suspension du droit de présenter des projets de résolutions ou de participer à la prise des décisions, le droit d'accès aux facilités et services de la BID ou de bénéficier des privilèges liés aux recrutements.

- iii) Le budget du Secrétariat général et de ses organes subsidiaires sera augmenté progressivement pour le porter à un niveau comparable à celui des organisations analogues et renforcer l'efficacité de l'OCI.
- iv) En outre, de nouvelles propositions de financement volontaire des activités de l'OCI pourront être explorées. Un fonds en waqf pourrait être également créé par voie de dotation de biens fonds (parcelles de terrain), par les États membres riches pour servir à la construction d'immeubles financés par la BID.
- v) Le Secrétariat général adoptera des procédures financières transparentes et rigoureuses.

## Pièce jointe

### Membres de la Commission des éminentes personnalités de l'Organisation de la Conférence islamique

- |   |             |
|---|-------------|
| 1. S. E. M. Dato Seri Syed Hamid Albar,<br>Ministre des affaires étrangères (Malaisie)  | Président   |
| 2. S. E. M. Cheikh Aboubacar Doukoure (Burkina Faso)  | Commissaire |
| 3. S. E. M. Ahmed Kamal Abou El Magd (Égypte)<br>(Représenté par S. E. M. Hussein K. Haridy,<br>Ambassadeur de la République arabe d'Égypte<br>à Islamabad) | Commissaire |
| 4. S. E. M. Omar Jah (Gambie)   | Commissaire |
| 5. S. E. M. KH Ahmad Hasyim Muzadi (Indonésie)  | Commissaire |
| 6. S. E. M. Gholamali Khoshroo (République islamique d'Iran)  | Commissaire |
| 7. S. E. M. Zhaibakhan Abdildin (Kazakhstan)  | Commissaire |
| 8. S. E. M. Mohd Kamal Hassan (Malaisie)  | Commissaire |
| 9. S. E. M. Tajeddine Al-Housseini (Maroc)  | Commissaire |
| 10. Commissaire du Nigéria (absent)   | Commissaire |
| 11. S. E. M. Mushahid Hussain Sayed (Pakistan)  | Commissaire |
| 12. S. E. M. Ahmed Al Farra (Palestine)   | Commissaire |
| 13. S. E. Sheikh Abdul Rahman bin Abdullah bin Zaid Al Mahmood<br>(Qatar)   | Commissaire |
| 14. S. E. M. Jamil Al-Hujeilan (Arabie saoudite)  | Commissaire |
| 15. S. E. M. Moustapha Cissé (Sénégal)  | Commissaire |
| 16. S. E. M. Abdul Rahim Ali Ibrahim (Soudan)   | Commissaire |
| 17. S. E. M. Ahmet Davutoglu (Turquie)  | Commissaire |
| 18. S. E. M. Abdul Karim Ali Yahya Al-Eryani (Yémen)  | Commissaire |

#### *Membre de droit*

S. E. M. Ekmeleddin Ihsanoglu,  
Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique

---